Association des Paralysés de France

RAPPORT ANNUEL 2010

APF Association des Paralysés de France

Bouge les Lignes !

SOMMAIRE

L'ASSOCIATION DES PARALYSÉS DE FRANCE

La charte de l'APF 02

Le projet associatif « Acteur et citoyen ! » 03

Principales représentations nationales de l'APF 04

RAPPORT MORAL

L'année 2010, une large consultation des acteurs de l'APF 05

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Les délégations, établissements et services de l'APF 10

Les entreprises adaptées 15

APF Évasion 17

APF Écoute Infos 19

APF Formation 21

La communication 22

Les ressources et l'éthique de l'association 24

Les instances et les groupes de l'association 26

RAPPORT FINANCIER

Une amélioration globale 34

Commentaires sur la gestion et les résultats de l'exercice 2010 35

Commentaires du compte d'emploi annuel des ressources 44

L'ASSOCIATION DES PARALYSÉS DE FRANCE

L'Association des Paralysés de France (APF), créée en 1933 et reconnue d'utilité publique, est un mouvement national de défense et de représentation des personnes atteintes de déficience motrice (avec ou sans troubles associés) et de leur famille. L'association rassemble 28 000 adhérents, 25 000 bénévoles et 12 000 salariés.

L'APF milite activement au niveau national et dans tous les départements pour permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder à une égalité des droits et à l'exercice de leur citoyenneté.

L'APF gère des services et des établissements médico-sociaux ainsi que des entreprises adaptées. Trente mille personnes en situation de handicap et leur famille bénéficient de ces services et de ces lieux d'accueil qui les accompagnent dans le choix de leur mode de vie : scolarité, formation professionnelle, emploi, vie à domicile ou en structure de vie collective, accès aux loisirs et à la culture…

La charte de l'APF

Dans la ligne de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'Association des Paralysés de France, mouvement de personnes en situation de handicap, de leur famille et de personnes valides, affirme la primauté de la personne :

- l'être humain ne peut être réduit à son handicap ou sa maladie quels qu'ils soient ;
- en tant que citoyenne, la personne en situation de handicap exerce ses responsabilités dans la société ; elle a le choix et la maîtrise de son existence.

L'APF affirme son indépendance de tout parti politique et de toute religion.

L'APF revendique :

- l'intégration de la personne en situation de handicap dans la société, à toutes les étapes de son existence, en tous lieux et en toutes circonstances ;
- la prise en compte des préoccupations des familles dès l'annonce du handicap, quelle qu'en soit l'origine ;
- l'égalité des chances par la compensation humaine, technique et financière des conséquences du handicap, afin de permettre à la personne en situation de handicap d'acquérir une pleine autonomie ;
- la mise en œuvre d'une politique de prévention et d'information de la société sur les réalités du handicap.

L'APF développe :

- une dynamique d'insertion pour une plus grande ouverture sur l'extérieur, par les possibilités qu'elle donne d'entrer en relation avec le monde et par les partenariats qu'elle instaure ;
- une égalité effective entre toutes les personnes en situation de handicap, quel que soit leur lieu de résidence ;
- la solidarité entre les personnes en situation de handicap et valides ;
- l'accueil et l'écoute des personnes en situation de handicap et des familles.

L'APF s'engage à assurer :

- la place prépondérante de l'adhérent ;
- le droit d'expression de tous : adhérents, bénévoles, salariés, usagers ;
- le développement de la vie associative à travers toutes ses composantes, condition essentielle de la vitalité de l'association ;
- la représentation et la défense des intérêts des personnes en situation de handicap et de leur famille ;
- la qualité de ses services en développant l'observation et l'anticipation, l'innovation et l'expérimentation, l'information et la formation, et en procédant à leur évaluation régulière ;
- la proximité de son action par sa présence sur l'ensemble du territoire et la cohérence de celle-ci par son organisation nationale.

L'APF s'oblige :

- à la rigueur dans la recherche et la gestion des fonds obtenus des pouvoirs publics ou provenant de la générosité du public ;
- à informer ses donateurs ;
- à garantir la transparence de ses comptes ;
- à utiliser les fonds mis à sa disposition en donnant toujours la priorité aux valeurs humaines.

Le projet associatif « Acteur et citoyen ! » 2006 - 2011 (extraits)

Pour faire évoluer les mentalités

Le regard porté sur les personnes en situation de handicap évolue en permanence et cela se ressent notamment au niveau de la législation, tant au niveau national, européen qu'international. Le projet « Acteur et citoyen ! » fixe des objectifs et propose des actions concrètes que nous mènerons ensemble dans ce domaine.

Pour défendre les droits des personnes et de leur famille

Trop de personnes en situation de handicap moteur avec ou sans troubles associés sont encore contraintes de vivre sous le seuil de pauvreté. Nombre d'entre elles n'ont que difficilement accès à l'école ou sont sans emploi. Il est donc essentiel qu'ensemble nous poursuivions les luttes engagées pour que les droits spécifiques de chacun soient intégralement reconnus et respectés.

Pour répondre à des besoins nouveaux

Dans un contexte économique incertain, d'ouverture aux marchés du secteur médico-social et d'évolution constante des besoins, notre association entend préserver et consolider l'importance de ses valeurs propres dans la gestion et la création de services. Les valeurs de l'association impliquent de favoriser l'expression et la participation des usagers et de prendre en considération la spécificité et la situation de chacun : enfants, adolescents, adultes, personnes âgées, travailleurs, personnes ayant des difficultés pour exprimer par elles-mêmes leurs attentes et à se représenter, familles…

Pour mieux travailler ensemble : adhérents, salariés, bénévoles, usagers, groupes et instances

Comment s'organiser, comment se mobiliser pour agir de concert, pour être plus efficaces ? C'est l'un des axes du projet « Acteur et Citoyen ! ». Renforcer le lien entre les différents acteurs de l'association, c'est prendre en compte la sensibilité de chacun en fonction de son âge et de son handicap. C'est aussi nous appuyer sur la démarche participative rénovée lors du précédent projet associatif « Ensemble, agir » pour favoriser les initiatives et les valoriser.

Pour mieux communiquer et financer nos actions associatives

Se donner les moyens de notre action, agir et le faire savoir : c'est une nécessité pour que vive notre mouvement associatif, et notamment nos délégations départementales. C'est un enjeu majeur pour chacun des acteurs de l'APF.

L'affaire de tous

Parce que ce projet est l'affaire de tous, le projet « Acteur et Citoyen ! » est décliné de manière concrète par tous les acteurs de l'association dans le cadre de leurs responsabilités et des actions à mettre en œuvre sur le plan local, départemental, régional et national.

En 2011, l'APF actualise son projet associatif. Ce projet associatif « Bouger les lignes » est en ligne sur le site de l'APF : www.apf.asso.fr.

Principales représentations nationales de l'APF

L'APF est membre fondateur de :

Comité national coordination action handicap, Fondation internationale de la recherche appliquée sur le handicap, Handeco, Handeo, Centre de ressources et d'innovation mobilité handicap, Droit aux savoirs, Conseil français des personnes handicapées pour les questions européennes.

L'APF siège au sein d'instances officielles sur les politiques nationales du handicap :

Conseil national consultatif des personnes handicapées, Conseil national de l'organisation sanitaire et sociale, Observatoire de l'accessibilité et de la conception universelle, Observatoire national sur la formation, la recherche et l'innovation sur le handicap…

L'APF est membre de :

Conseil de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, Comité national du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, Comité d'orientation de l'agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux, Commission nationale des accidents médicaux…

L'APF fait partie de collectifs inter associatifs :

Comité d'entente des associations représentatives de personnes handicapées et de parents d'enfants handicapés, Collectif inter associatif des usagers de la santé, Conférence des gestionnaires (fédérations et associations gestionnaires, prestataires de services pour personnes handicapées), Collectif inter associatif de l'aide aux aidants familiaux, Collectif handicap et sexualité.

L'APF est membre des conseils d'administration de :

Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, conseil d'administration de l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées, Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux, Fédération des établissements hospitaliers et d'aides à la personne, Union nationale des associations familiales, Association pour le logement des grands infirmes, Union pour la lutte contre la sclérose en plaque, Comité de la charte du don en confiance, France Bénévolat …

L'APF participe aux travaux d'organisations européennes :

Forum européen des personnes handicapées, COFACE Handicap.

Dans la majorité de ces instances, l'APF est représentée par des membres du conseil d'administration ou de personnes bénévoles qualifiées avec l'appui de la direction générale.

Sur le plan local, l'APF est également présente dans de nombreuses instances, notamment les conférences régionales de la santé et de l'autonomie, les Comex des maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH), les commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), les commissions accessibilité et les commissions communales ou intercommunales de l'accessibilité.

RAPPORT MORAL

L'année 2010, une large consultation des acteurs de l'APF

L'année 2010 a été marquée par une forte mobilisation interne, à la mesure de la colère qui gronde, sur les sujets qui nous tiennent à cœur : accessibilité, ressources, emploi, éducation, compensation, aide humaine, santé, offre de service. En effet, cinq ans après le vote de la loi de 2005, c'est l'occasion de dresser un sombre bilan de l'effectivité des droits des personnes en situation de handicap : en 2010 la colère, qui gronde, est noire et nous l'avons tout au long de l'année rappelée à nos interlocuteurs politiques.

Pour marquer la vitalité de l'APF, une nouvelle signature, « Bouge les lignes ! », invite chacun à être acteur du changement, à la suivre dans son sillage pour faire évoluer les mentalités, les comportements, les discours, les droits et la vie quotidienne des personnes en situation de handicap et de leur famille avec pour cap une société inclusive, ouverte à tous.

Pour avancer sur cet objectif citoyen, l'APF publie en 2010 le plaidoyer « Construire une société ouverte à tous ! », formidable recueil qui dénonce, de manière simple, les obstacles vécus dans l'accès aux droits fondamentaux, dans tous les domaines de la vie. Partir du vécu des personnes en situation de handicap et de leur famille est, en effet, la condition *sine qua non* pour comprendre leurs combats et légitimer nos actions de sensibilisation et mobilisation des pouvoirs publics et de tous les acteurs de la société civile.

Jean-Marie Barbier
Président

ZOOM

L'APF vue par ses acteurs

Face à un contexte socio-économique de plus en plus tendu, l'APF a souhaité consulter l'ensemble de ses acteurs (adhérents, usagers, salariés, bénévoles) pour recueillir leur avis sur ce contexte, l'action de l'APF et les évolutions à envisager.

Cette consultation s'est engagée dans le cadre de la préparation du congrès APF de Bordeaux en 2011, et notamment de l'actualisation du projet associatif de l'APF.

Plus de 3 000 personnes ont répondu à un questionnaire mis en ligne ou participé à des réunions locales organisées par les délégations départementales, les établissements et les services de l'APF.

Outil à visée prospective, le plaidoyer « Construire une société ouverte à tous ! » défend une autre façon de concevoir la société, basée sur l'inclusion, c'est-à-dire sur l'ouverture et la place faite d'emblée à chaque citoyen, quel que soit son état de santé, son handicap, une société qui donne réellement à tous, dès le départ, une clé d'accès à l'égalité des droits et des chances.

Se mettre dans la peau d'une personne en situation de handicap, alerter l'opinion publique sur le vécu de cloisonnement qui résulte de la politique spécifique au handicap, par opposition à celle du droit commun, tel est bien aussi l'enjeu de la nouvelle campagne institutionnelle de l'APF « Notre vie doit-elle se limiter aux places qui nous sont réservées ? ». Les actions spécifiques (dites « actions positives ») en direction des personnes en situation de handicap ne doivent, en effet, intervenir qu'une fois le droit commun épuisé : équation d'une inclusion réussie…

« Colère noire », « Bouge les lignes », société inclusive, « ne pas se limiter aux places qui nous sont réservées » : des messages continus et complémentaires qui ont guidé notre action tout au long de cette année 2010 et permettent à notre association de prendre position sur tous les sujets d'actualité qui nous concernent ! Une mobilisation qui nous a permis, avec le comité d'entente des associations nationales, de rencontrer le Premier ministre en février 2010 et le président de la République en septembre 2010 afin de leur exprimer directement nos inquiétudes et nos attentes.

Accessibilité : l'APF dénonce un manque de mobilisation inquiétant

En 2009, l'APF a décidé de créer un baromètre de l'accessibilité, en partenariat avec L'Express, afin de pouvoir évaluer l'état d'avancement de mise en accessibilité de la France.

Le but du baromètre n'est pas de porter un jugement définitif mais bien d'évaluer la mise en accessibilité des communes jusqu'à l'échéance 2015, de valoriser les bonnes pratiques des villes investies dans la mise en accessibilité de leur commune, de motiver les villes les moins engagées à se mobiliser rapidement pour être totalement accessibles en 2015.

Face à l'immense retard pris, il faudra désormais une impulsion politique d'urgence pour respecter l'échéance de 2015. L'APF est présente au Salon des maires et des collectivités locales afin d'alerter les élus et de les sensibiliser à cette inquiétante situation.

Comment ne pas réagir fortement à l'annonce de tentatives de dérogations à l'accessibilité sur le bâti neuf via le projet de loi Paul Blanc ? Au lieu de remettre en cause le principe d'accessibilité, le gouvernement et les parlementaires devraient plutôt apporter les outils nécessaires aux maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre et les accompagner dans la construction d'une France accessible à tous !

Réforme de l'AAH : une personne en situation de handicap sur deux devrait y perdre

Annoncée lors de la conférence nationale du handicap en juin 2008, cette réforme s'est concrétisée avec le projet d'une déclaration trimestrielle de ressources (DTR) permettant de déterminer le montant de l'Allocation adulte handicapé (AAH). Mais en cas de non-retour dans les délais, l'allocataire verra sa prestation d'existence divisée par deux, puis purement et simplement suspendue ! Un tel système est inacceptable : alors que la situation de handicap ne s'envole évidemment pas du jour au lendemain, cette réforme scandaleuse institue le principe d'une variation de revenus des personnes, potentiellement d'un trimestre à l'autre ! Un scandale lorsque l'on sait que l'AAH, malgré les augmentations conquises de haute lutte, reste sous le seuil de pauvreté ! Non seulement le projet présenté ne tient absolument pas compte du parcours du combattant administratif que réalise déjà toute personne en situation de handicap, mais il augmente encore considérablement la charge et la nature de l'obstacle.

Le deuxième axe de la réforme pourrait sembler louable avec une tentative de cumul entre l'AAH et les revenus du travail, mais au final ce sont 40 000 personnes qui devraient y perdre, selon les projections réalisées par l'administration. Une somme de 30 euros en moyenne qui pour des bénéficiaires de minima sociaux, frappés de plein fouet par les franchises médicales, par exemple, est loin d'être sans conséquence !

Emploi et retraites : des mesures inquiétantes

Et alors que le gouvernement multiplie les dispositifs d'incitation pour orienter 850 000 bénéficiaires de l'AAH vers l'emploi, l'APF s'inquiète fortement des orientations annoncées pour l'emploi des personnes en situation de handicap dans le projet de loi de finances 2011. Qu'il s'agisse des tentatives de revenir sur l'augmentation des contributions des entreprises qui n'emploient aucune personne en situation de handicap, des ponctions sur le budget de l'Agefiph, minorant les aides à l'embauche, ou des réductions de subventions des entreprises adaptées, les premières victimes de ces mesures sont bien les personnes en situation de handicap !

Lors de la réforme des retraites, nous avons rappelé trois mesures significatives d'une véritable avancée : l'assouplissement effectif de l'accès à la retraite anticipée ; la prise en compte des périodes d'arrêt maladie au titre de la situation de handicap dans le calcul du montant de la pension de retraite ; et enfin l'intégration de mesures fortes au bénéfice des aidants familiaux. Nous avons seulement réussi à maintenir les acquis des précédentes réformes et à améliorer trop partiellement certains dispositifs.

Compensation et débat sur la dépendance : pour un droit universel !

Après la réforme des retraites, le gouvernement a promis l'ouverture d'un débat de fond sur la perte d'autonomie. Un cinquième risque viendrait s'ajouter aux quatre autres branches de la Sécurité Sociale. Nouveau champ de protection sociale ou seul plan de financement du risque dépendance des personnes âgées ? Répondant massivement présentes à l'appel de ce nouveau risque propre à

dégager des marges de profit attractives, les assurances et la prévoyance individuelle se font la part belle sur ce « marché prometteur »… Leur place de choix inédite et inquiétante dans les perspectives de gouvernance de ce cinquième risque, dans une logique de « qui paie décide ! », se fait pour l'heure au détriment de la démocratie sociale. On assiste donc à une véritable altération du rôle légitime des associations, porte-parole des personnes cocernées… Or bien entendu le financeur, par essence intéressé au résultat et non à la finalité de l'action, est juge et partie : quid de la justesse de la décision prise et de l'égalité de traitement ?

Pour lutter contre cet inacceptable recul des droits des personnes en situation de handicap, l'APF propose une réforme ambitieuse et cohérente basée sur un droit universel à compensation, améliorant et élargissant la prestation de compensation, et reposant sur un système de financement par la solidarité nationale, dans le cadre de la Sécurité Sociale.

Vivre à domicile : un droit menacé

Les services à domicile font face à de graves difficultés financières faute de tarification à hauteur des besoins et des coûts de fonctionnement. Difficultés accrues par le Sénat qui a voté dans le cadre du projet de loi de finances 2011 la fin de l'exonération « services à la personne ». L'État chercherait-il à accélérer la fermeture de ces services laissant sans réponses adaptées des centaines de personnes en situation de handicap ?

Or face au foisonnement des services à domicile à but lucratif, il faut garantir aux personnes une égalité d'accès à des prestations adaptées et de qualité sur l'ensemble du territoire, et aux salariés des conditions de travail dignes leur permettant de mener à bien leurs missions auprès des usagers.

L'APF au sein du collectif de l'aide à domicile en appelle de manière incessante à la création d'un fond d'urgence pour sauver ces services dont l'utilité n'est plus à démontrer.

Scolarité : l'Éducation nationale face à ses responsabilités

En 2010, l'APF a dû se positionner fortement pour distinguer ce qui relève de la responsabilité de l'Éducation nationale de celle des associations en terme d'accueil, d'accompagnement et d'aide éducative et humaine. Nous nous sommes également mobilisés pour faire reconnaître la spécificité des besoins de certains enfants en situation de handicap nécessitant une aide spécifique complémentaire. Cette mobilisation a abouti à l'élaboration d'une trame de convention pour formaliser les modes de coopération nécessaires entre Éducation nationale et établissements sociaux et médico-sociaux.

Nouvelle gouvernance des politiques de santé et du médico-social : une forte implication des acteurs

La mise en place des agences régionales de santé (ARS) et des différentes instances régionales, notamment les commissions régionales de santé et

de l'autonomie, ont profondément modifié le paysage administratif et de concertation sur l'élaboration et la gestion des politiques de santé, y compris le médico-social, en région.

Les élus des conseils départementaux et des conseils APF de région, les directeurs de l'APF se sont particulièrement impliqués dans le suivi de la mise en œuvre de ces nouveaux dispositifs majeurs pour la gestion et le développement de l'offre de service sanitaire et médico-sociale.

Mais déjà, nous constatons une pression budgétaire renforcée de la part des ARS qui limitent, voire réduisent les moyens dévolus à notre offre de service médico-sociale. Dans le même temps, nous devons être attentifs sur le plan politique : la démocratie régionale et en territoire des politiques de santé est essentielle ; elle ne doit pas se réduire à faire des nouvelles instances de simples « chambres d'enregistrement » d'informations et de décisions technocratiques.

Enfin, dans le cadre des nouvelles procédures d'appel à projet qui se mettent en place en 2011, l'APF a défendu avec l'ensemble des organisations représentatives des personnes et gestionnaires d'offre de service, l'impérieuse nécessité de garantir une offre de service de proximité et de qualité, en permettant l'innovation et l'expérimentation.

« Investir sur la solidarité » : le sens de l'appel interassociatif du 14 septembre 2010

On le voit bien dans ce contexte de crise économique et sociale, où la solidarité, principe constitutionnel phare, se trouve réduite à une simple variable d'ajustement des politiques publiques, les tentatives de déstabilisation et de régression sociale tous azimuts visent en premier lieu les plus démunis : personnes en situation de handicap et victimes d'exclusion sociale !

Face à ce contexte morose, les acteurs de la société civile resserrent les rangs : à l'initiative d'"investir sur la solidarité", qui fédère une cinquantaine d'associations, l'APF est plus que jamais consciente que les combats sociaux ne peuvent plus se mener de manière isolée et de la nécessité de se regrouper autour d'objectifs communs pour faire entendre un autre son de cloche que celui de la résignation ambiante, qui ne saurait être inéluctable…
Plus d'infos : www.investirsurlasolidarite.org

ZOOM

Expulsion d'Ardi : l'engagement fort de l'APF

Ardi est un jeune polyhandicapé kosovar dont la vie est désormais en danger ! L'APF, consternée de constater que l'administration a perdu tout sens des valeurs humaines, multiplie les actions de mobilisation et demande son retour immédiat… avant qu'il ne soit trop tard !

Les délégations, établissements et services de l'APF

Claude Meunier
Directeur Général

L'année 2010 est marquée par un contexte externe de crise économique et sociale et de profonde mutation : raréfaction des moyens pour la vie associative, action sociale et solidaire réduite à une simple variable d'ajustement des politiques publiques.

Année d'ouverture au marché du secteur social et médico-social, qui voit s'accroître la concurrence avec le privé lucratif au travers de la remise en question du monopole d'utilité publique dont bénéficiaient a priori les associations de loi 1901 (directive sur les services sociaux d'intérêt général), 2010 a été une année charnière nécessitant un repositionnement et une réactivité de l'APF tant sur le plan de la vie associative que de la gestion de ses services et établissements avec la nouvelle gouvernance du médico-social, la mise en place des agences régionales de santé (ARS) et de la procédure d'appels à projets.

Des délégations qui évoluent

Les délégations ont bel et bien su trouver des axes stratégiques prioritaires et reconsidérer les activités développées en terme d'implication des acteurs et de développement des moyens.

Parvenus à maturité, les conseils départementaux et les conseils APF de région ont dû investir de nouveaux espaces et appréhender de nouveaux sujets. La mobilisation des élus, avec l'appui des directeurs, a été particulièrement soutenue. L'objectif est bien à travers la création des comités d'entente régionaux, d'être représentés dans les conférences régionales de santé et d'autonomie pour contrebalancer la logique purement financière et de standardisation de l'offre.

Les directeurs de délégation restent également force de proposition et n'hésitent pas à innover, expérimenter, pour répondre à ces nouveaux enjeux. Le travail en réseau devient la règle. L'intégration des personnes en situation de handicap par leur participation directe aux projets expérimentés est un axe incontournable dans la lignée de notre projet associatif « Acteur et citoyen ! ». En contrepartie un travail d'accompagnement régulier et adapté sur les représentations est absolument nécessaire. En effet, la démocratie participative ne se décrète pas, elle s'accompagne…

Au-delà de l'actualité brûlante de l'évolution de l'offre de service, l'enjeu des délégations est bien d'agir sur tous les fronts : accessibilité et état des lieux, maisons départementales des personnes handicapées et compensation, lutte contre l'isolement (loisirs, groupes relais), sensibilisation en milieu scolaire, mobilisations concernant le manque d'auxiliaires à la vie scolaire pour des centaines d'enfants. Mais le point crucial du développement de la vie associative et du renforcement de notre rôle d'acteur est bien de trouver des moyens financiers. Au-delà des actions nationales, on ne compte plus le nombre d'initiatives locales en ce sens !

ZOOM

Le rôle de la délégation départementale

- *l'accueil et le soutien actif des personnes en situation de handicap moteur avec ou sans troubles associés et de leur famille ;*
- *la défense des droits des personnes en situation de handicap moteur avec ou sans troubles associés et de leur famille (accès à tout pour tous, compensation individualisée, etc.) ;*
- *la lutte contre les discriminations envers les personnes en situation de handicap moteur avec ou sans troubles associés ;*
- *la lutte contre l'isolement et le renforcement des liens entre tous les acteurs de l'association ;*
- *le relais des attentes : communication, représentation, revendication…*

Pour mener à bien ces missions, la délégation s'appuie sur :

- *le conseil départemental ;*
- *le réseau d'acteurs de l'APF composé d'adhérents, de bénévoles et de salariés ;*
- *la direction générale de l'APF et l'ensemble de ses services ;*
- *une solidarité entre toutes les délégations départementales ;*
- *des partenariats avec les acteurs.*

Ne plus rester seuls face aux enjeux de la nouvelle gouvernance

Dans ce contexte de la nouvelle gouvernance et pour pérenniser son action, l'APF ne peut plus rester seule. Des partenariats doivent être noués chaque fois que des points de convergences apparaissent. C'est la raison pour laquelle en 2010 l'APF, aux côtés d'autres associations gestionnaires membres du Conseil national consultatif des personnes handicapées a créé la conférence des gestionnaires. L'objectif, à travers cette conférence, est de mettre l'expérience et l'expertise des associations et fédérations gestionnaires au service des pouvoirs publics et de l'opinion, en étant force d'information comme de proposition. Veiller à la mise en œuvre effective des principes de compensation et d'accessibilité inscrits dans la loi du 11 février 2005 ; garantir la qualité de l'accompagnement des personnes en situation de handicap pour la mise en œuvre de leur projet de vie et encourager une approche transversale des parcours de soins et d'accompagnement sanitaire et médico-social, dans le respect des droits des usagers, tels sont les enjeux poursuivis par cette nouvelle instance.

Secteur enfance / jeunesse : de l'intégration à une dynamique d'inclusion innovante

On assiste dans ce secteur à une révolution copernicienne du processus d'adaptation : ce n'est en effet plus à l'enfant de s'adapter au système mais aux réponses de s'adapter aux besoins de l'enfant dans une logique prioritaire de droit commun, sans pour autant impliquer une désinstitutionalisation. Le partenariat avec l'Éducation nationale soulève bien des interrogations… Attentifs également au contexte économique de mutualisation de moyens (CPOM notamment), les directeurs sont vigilants. L'inclusion, si elle est bénéfique aux familles et aux enfants, si elle passe par une ouverture sur l'extérieur, un travail de partenariat, et une redéfinition des missions, doit être préparée au sein d'un espace à créer collectivement avec les différentes parties prenantes : directeurs, enfants et familles.

Vie à domicile : un secteur menacé

L'année 2010 est marquée par la situation d'urgence dans l'aide et les soins à domicile. Ce secteur primordial pour les personnes en situation de handicap est, en effet, scandaleusement asphyxié par le manque de financements publics. L'APF a pourtant interpellé à de multiples reprises, aux côtés d'autres associations d'aide à domicile, la Direction générale de la cohésion sociale au sujet très préoccupant de la situation économique des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et services d'aide humaine (SAH) de l'association.

En 2008, considérant que la prestation de compensation du handicap (PCH) permettrait aux usagers de financer les interventions des « services d'aide humaine », l'État a en effet supprimé sa contribution de 50 millions d'euros destinée jusqu'alors à financer ces services. Or, les plafonds de la PCH ne correspondent pas au coût objectif d'une prestation de qualité pour les personnes. Malgré tous les efforts constants de gestion engagés par l'association pour maîtriser ces coûts, un écart incompressible subsiste. Dans cette situation, le dé-

sengagement de l'État génère une perte sèche et il est inacceptable que ce soient les usagers et les associations sur leurs fonds propres qui assument le déficit de ce qui relève de la solidarité nationale !

Il est tout autant inacceptable que la qualité indispensable de service à l'usager soit sacrifiée ! De plus, face au foisonnement des services à domicile à but lucratif, il faut garantir aux personnes une égalité d'accès à des prestations adaptées et de qualité sur l'ensemble du territoire, et aux salariés des conditions de travail dignes leur permettant de mener à bien leurs missions auprès des usagers. L'APF a donc tiré la sonnette d'alarme et demandé au gouvernement de prendre des mesures d'urgence en proposant des avancées concrètes et un soutien financier à hauteur des besoins.

APF Entreprises : la force d'un réseau alliant qualité et solidarité

Avec ses 48 établissements (23 entreprises adaptées et 25 établissements et services d'aide par le travail) réunissant 3 500 salariés, APF Entreprises, premier réseau de travail adapté en France, bénéficie d'une coordination nationale propre aux exigences du secteur marchand. Ce réseau s'inscrit pleinement dans une double responsabilité : responsabilité économique en fournissant des prestations de qualité au prix du marché, et responsabilité sociale par son engagement dans l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. Proactif et efficace, notre réseau a su faire ses preuves face au contexte de crise économique. Doublant ses investissements et renforçant la formation, il a démontré sa capacité à répondre à des demandes diverses et nombreuses sur l'ensemble du territoire français. Une stratégie qui a clairement montré ses premiers effets avec une croissance de 15 % au premier semestre 2010 et un résultat en forte progression. Plusieurs contrats nationaux collectivement signés avec des grands groupes de "renommée" sont notamment l'occasion de montrer ce que le secteur du handicap est capable d'offrir, de façon compétitive, aux donneurs d'ordre les plus exigeants

ZOOM

Le conseil national des usagers (CNU) et les conseils de la vie sociale (CVS)

L'APF a toujours mis en avant le fait que les personnes en situation de handicap peuvent être réellement associées à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets qui les concernent pour assurer à chacun l'exercice de ses droits sociaux et garantir une citoyenneté pleine et entière.

L'APF, dans le cadre de son projet associatif, a souhaité créer un conseil national des usagers (CNU) dès 2001 dont les remontées sont transmises au conseil d'administration. Elle anticipe ainsi les dispositions de la loi du 2 janvier 2002 visant à associer les personnes bénéficiaires des prestations au fonctionnement de l'établissement ou du service.

Le conseil d'administration APF déclare que le CNU repose sur l'existence et le fonctionnement du conseil d'établissement ou du conseil de la vie sociale (instance d'expression des usagers) dans chacun de ses services et établissements, dépassant ainsi largement le cadre réglementaire.

L'APF tournée vers l'avenir

Face à tous ces enjeux, l'APF a engagé une vaste réflexion sur son avenir avec l'enquête menée par l'institut IFOP en vue de déterminer les grands axes d'évolution souhaités par ses membres. Au total nous avons reçu plus de 3000 contributions : une belle participation tout à fait représentative du panel d'acteurs de l'APF !

Parce qu'elle ne sera jamais un simple opérateur de service public, l'objectif de l'association est bien de construire, pérenniser et d'amplifier sa place d'acteur incontournable des politiques publiques, en réagissant fermement face à la nouvelle donne économique et sociale, mais toujours de façon responsable.

ZOOM

L'association Handas, bientôt département APF Handas

Au cours de l'année 2010, les différentes étapes préparatoires à la fusion APF/Handas se sont succédé : vote favorable à l'assemblée générale de l'APF le 26 juin et de l'association Handas le 15 septembre, signature du projet d'acte authentique devant notaire par les présidents le 24 septembre.

Les cadres dirigeants et la direction générale se sont mobilisés pour donner au futur département Handas au sein de l'APF un cadre d'activité mobilisant sa spécificité. Cela se traduit par trois documents : l'organisation du comité Handas, le projet et le fonctionnement du département Handas. Ces trois documents ont été validés par les deux conseils d'administration et présentés à la convention des cadres dirigeants à Lyon. Ils entrent en vigueur au 1er janvier 2011.

Au-delà de ces aspects organisationnels et administratifs, le développement continue avec la construction en cours de deux maisons d'accueil spécialisé (MAS) et d'un foyer d'accueil médicalisé (FAM). La vie dans les établissements et services est accompagnée d'un savoir-faire et d'un savoir être qui apportent qualité de vie et quiétude aux personnes polyhandicapées. Les journées nationales avaient pour thème « L'audace » dans les pratiques, ce qui montre l'engagement des acteurs d'Handas pour également « bouger les lignes » avec l'APF.

Les deux associations vont fusionner pour permettre une transversalité des pratiques, un enrichissement mutuel et une politique associative revendicative pour tous.

Les entreprises adaptées

Au terme d'une année 2009 éprouvante d'un point de vue commercial, économique et humain à travers la multiplication des plans de chômage partiel, les entreprises adaptées avaient prévu une année 2010 meilleure en se fondant moins sur une meilleure conjoncture que sur leurs propres forces. Les résultats ont globalement très largement dépassé leurs espérances. Avec une croissance de 16% et le meilleur résultat économique de ces dix dernières années, les entreprises adaptées ont fait preuve d'une mobilisation remarquable et démontré l'efficacité de leur nouvelle organisation en réseau. Elles abordent l'année en cours avec confiance.

Un tel revirement de situation mérite d'être analysé. Certes, l'activité économique nationale s'est améliorée en 2010, mais la crise n'est pas derrière nous. Les raisons sont ailleurs. Un des principaux facteurs est l'effet incitatif indéniable de la loi du 11 février 2005. Les entreprises ont mesuré l'impact économique de la loi et entendent répondre avec plus de détermination à leur obligation d'emploi des personnes handicapées. Le recours au secteur adapté constitue pour elles une réponse majeure. Le secteur adapté est observé, sollicité. Les grands groupes ont mis en place des ressources spécifiques dans leur direction des ressources humaines et leurs services achats. Ils s'organisent mutuellement pour créer des observatoires, des places de marché en ligne, trouver des projets nouveaux de coopération. Ils soutiennent toutes les initiatives visant à développer leur collaboration avec les entreprises adaptées et les établissements et services d'aide par le travail (Ésat).

Face à cet intérêt plus affirmé des donneurs d'ordre, l'enseigne commerciale APF Entreprises a été mise en avant au moment opportun, à la place qui lui revient. Se présentant comme le premier groupe organisé national, constitué de 48 entreprises adaptées et Ésat, 3 500 salariés et usagers, le réseau a de quoi séduire la plupart des grands comptes privés et publics. La grande soirée « Découverte » du 18 novembre, au musée des Arts forains, a connu un très beau succès auprès des 500 invités qui découvraient littéralement la dimension nationale du réseau.

C'est grâce à la qualité et à la technicité de son offre, à sa capacité de réponse « multisites », au professionnalisme de ses équipes que le développement de l'activité amorcé en 2010 se prolongera. Les clients les plus exigeants ont pu vérifier qu'ils pouvaient faire confiance à nos entreprises adaptées.

L'année 2010 a été marquée par d'importants contrats nationaux collectivement signés avec des grands groupes renommés. De nouveaux grands projets sont confirmés ou en cours d'étude pour 2011. Une nouvelle responsable commerciale chargée du développement avec les grands comptes, embauchée en avril, amplifiera la démarche et assurera la promotion d'APF Entreprises. Sûr de son attractivité, APF Entreprises a programmé une deuxième soirée événementielle le 17 novembre 2011, salle Wagram à Paris, durant la semaine pour l'emploi des personnes handicapées.

Les orientations stratégiques, présentées au réseau fin 2009, sont confirmées :

- accroître l'effort de formation ;
- accroître la valeur ajoutée de nos offres de services ;
- développer les filières professionnelles à l'intérieur du réseau ;
- développer et créer des activités de services pérennes en réponse aux risques liés à la sous-traitance industrielle ;
- diversifier les clients, réduire sa dépendance à un client prépondérant.

Un nouvel objectif a été ajouté lors de la convention des directeurs de structures de novembre 2010 à Lyon : « Maîtriser la croissance », c'est-à-dire :

- maîtriser les processus internes ;
- 100% des entreprises adaptées seront certifiées ISO 9001 d'ici 2013 ;
- garantir une qualité de service irréprochable.

Une conjoncture meilleure, l'effet incitatif avéré de la loi 2005, la promotion du réseau APF Entreprises, la qualité de service, une organisation efficace expliquent la croissance de l'activité en 2010.

En même temps, la maîtrise des dépenses et une très bonne productivité ont permis d'atteindre un résultat économique presque inespéré et très encourageant.

Le département des entreprises adaptées a présenté un budget 2011 équilibré. L'extrapolation de 2010 conduit naturellement à l'optimisme. Pour autant, malgré une activité soutenue, l'objectif restera encore difficile à atteindre parce que les entreprises adaptées subissent le coup d'arrêt inacceptable de la politique d'accompagnement de l'État.

En effet, nous continuons à déplorer avec force la réduction des aides de l'État sur 2011. Les postes de salariés handicapés créés en 2011 ne seront plus financés par l'aide au poste : le contingent national a été diminué de 500 postes. Comme nous nous y attendions, ce contingent a été dépassé dès le premier trimestre. D'autre part, le budget national de la subvention spécifique, réduit de 12 %, ne permet plus de soutenir les projets de modernisation. Le préjudice économique du désengagement de l'État à l'encontre de nos entreprises adaptées est estimé à plus d'un million d'euros pour l'année en cours.

Si l'on ajoute la conséquence légitime et attendue d'une hausse inhabituelle des salaires, adossés aux grilles de la métallurgie, les entreprises adaptées doivent faire face à une équation difficile que la seule croissance d'activité ne permet pas de résoudre. C'est un nouveau défi qui rendra d'autant plus méritoire l'atteinte d'un résultat positif.

Si nous nous félicitons du redressement de plusieurs entreprises adaptées comme Reims, Illkirch, Auxerre, Amiens, bientôt Villeurbanne et probablement Calais en 2011, nous restons encore préoccupés par Roubaix, Noisy-le-Sec, Orly et, à nouveau, Paris.

L'année 2011 ne sera vraiment réussie que si chacune de ces entreprises adaptées retrouve la trajectoire d'un redressement durable. La direction du département des entreprises adaptées composée d'une équipe au complet s'attache pleinement à cet objectif.

L'organisation du département des entreprises adaptées sera modifiée en 2011 pour accroître la vitalité du réseau, favoriser les échanges entre les directeurs et les commerciaux et traiter les questions collectives plus rapidement.

Cette nouvelle organisation fait place aux Ésat, invités à participer pleinement aux débats et aux travaux engagés par les nouvelles commissions thématiques, ainsi qu'à toutes les initiatives en rapport avec le développement commercial et industriel.

APF Évasion

L'accès aux loisirs, au tourisme, au voyage, à l'évasion lors des temps libres fait partie des droits fondamentaux que l'APF défend depuis plus de soixante-quinze ans en permettant à des personnes en situation de handicap avec ou sans troubles associés de pouvoir partir en vacances. En 2010, plus de 1 760 personnes en situation de handicap ont pu partir.

Les séjours adaptés

L'activité essentielle d'APF Évasion est centrée sur l'organisation de séjours adaptés. APF Évasion a constaté que les séjours se sont déroulés dans un esprit de vacances et de convivialité tant apprécié des adhérents de l'association.

En 2010, le nombre total des vacanciers s'élève à 1 452 (+ 10,1% par rapport à 2009) sur 149 séjours (soit 15 % de plus par rapport à 2009). Ainsi 125 séjours en France et 24 à l'étranger ont été organisés permettant à 1 177 adultes, 98 personnes en situation de polyhandicap et 98 enfants de partir en vacances.

Quelques séjours pendant la période d'hiver 2010 ont été expérimentés à la Ferme de Léonie à Saint-Laurent-en-Grandvaux dans le Jura. Des adultes et des enfants ont pu ainsi bénéficier de vacances à la neige. Cette expérience a rencontré un vif succès.

Les séjours adaptés ne peuvent se réaliser sans l'implication des équipes qui accompagnent les vacanciers. Ainsi 1 858 accompagnateurs bénévoles ont contribué à la réussite des séjours. Pour constituer les équipes, il a fallu étudier 3 088 dossiers au total.

APF Évasion a organisé des voyages collectifs en train sur 56 séjours au départ de Paris. En 2010, les voyages au départ de villes de province sans transfert par Paris ont été maintenus.

APF Évasion a mis en place, à titre expérimental, des voyages au départ de Paris en minibus avec des temps de trajet inférieurs à 5 heures. Cette expérience a été très appréciée et sera développée en 2011. Deux cent douze véhicules adaptés ont permis aux vacanciers de se déplacer durant leur séjour.

Depuis l'année 2000, des séjours en intégration sont proposés par APF Évasion à des enfants et à des jeunes en situation de handicap qui souhaitent partir en vacances avec des jeunes valides. APF Évasion collabore avec des organismes de vacances et sélectionne des lieux de séjours accessibles et adaptés autour de thématiques pensées pour les vacanciers. En 2010, ce sont 313 jeunes - contre 283 en 2009 - qui ont pu partir avec cette formule.

Les aides aux projets vacances

APF Évasion, depuis douze ans, développe un partenariat avec l'Agence nationale des chèques-vacances (ANCV), acteur majeur de la politique sociale du tourisme visant à favoriser l'accès aux vacances pour tous. L'ANCV soutient les départs en vacances des personnes aux faibles ressources par le biais des aides aux projets vacances (APV). En 2010, ce sont 1 588 personnes (+ 29 % par rapport à 2009) en situation de handicap qui ont pu bénéficier de cette aide. Ces personnes sont parties sur des séjours adaptés APF Évasion ou ont organisé autrement leurs vacances.

La communication et le conseil

APF Évasion aide les délégations départementales dans le conseil pour l'organisation de séjour. L'offre est complétée par un conseil à la personne et aux familles au plan national mais aussi en coordination avec les acteurs des structures APF.

La fréquentation annuelle du site APF Évasion http://apf-evasion.org (mail : apf-evasion@apf.asso.fr) avoisine les 40 000 visites en 2010. De nombreuses informations et notamment des conseils pour partir en vacances sont mis en ligne. Une trentaine de blogs de séjours ont été développés et sont consultés tout au long de l'année.

Les perspectives

APF Évasion a fait le constat qu'il serait nécessaire de recentrer son action autour des séjours adaptés et la gestion opérationnelle des aides aux projets vacances.

Les besoins d'accès aux vacances des enfants et des jeunes a incité APF Évasion à créer un secteur enfance / jeunesse regroupant les séjours adaptés et les séjours en intégration. Un catalogue spécifique a été diffusé ainsi qu'un catalogue pour tous les adultes.

Une réflexion pour l'accueil de personnes en situation de polyhandicap est entreprise afin de répondre aux demandes de vacances et de répit pour les familles. Il apparaît nécessaire que les vacances doivent faire partie du projet de vie de ces personnes. Cette nouvelle communication doit permettre à chacun de se retrouver dans l'offre de vacances proposée par APF Évasion.

ZOOM

Le financement des bénévoles en partenariat de CDVA

L'APF assure le financement de formations au bénéfice des bénévoles : responsables élus, responsables d'activités et adhérents. Cette démarche s'appuie notamment sur le programme du conseil du développement de la vie associative (CDVA).

Ces actions de formation ont pour objet le développement des compétences dans le cadre de la conduite du projet associatif :

- *gestion de projet ;*
- *animation des équipes ;*
- *accompagnement des personnes ;*
- *connaissances juridiques…*

APF Écoute Infos

Le service APF Écoute Infos a deux objectifs : être à l'écoute des personnes en situation de handicap et de leurs proches en leur proposant soutien psychologique, informations et orientation ; soutenir les délégations de l'APF dans leurs missions d'accueil et d'accompagnement des personnes ayant des besoins spécifiques.

Actions	2009		2010	
N° d'appel	EHM	SEP	EHM	SEP
Essais d'appels	3 541	2 929	2 567	2 744
Appels traités	1 012	726	808	672

Actions	2010
Essais d'appels	1 162
Appels traités	122

L'écoute

Trois lignes d'écoute anonymes et ponctuelles sont accessibles via des numéros verts. Les deux premières sont regroupées au sein d'une seule plateforme d'écoute et sont assurées par des psychologues salariés :

- **Écoute Handicap Moteur : 0 800 500 597** (du lundi au vendredi, de 13 à 18 heures) : des psychologues accueillent les demandes de toutes les personnes concernées par des déficiences motrices.

- **Écoute SEP : 0 800 854 976** (du lundi au vendredi, de 13 à 18 heures) : des psychologues accueillent les questionnements spécifiques des personnes atteintes de sclérose en plaques.

Des chats sont également organisés par les psychologues écoutants pour les personnes éprouvant des difficultés à s'exprimer.

- **APF Écoute Parents : 0 800 800 766** propose aux parents d'enfants en situation de handicap une écoute par des pairs.

Créée en 2009, cette ligne est supervisée par un psychologue ayant l'expérience de l'écoute et est assurée par des parents d'enfants en situation de handicap bénévoles et formés. Les horaires de permanence ont été adaptés en 2010 pour mieux répondre aux besoins : lundi (9h-12h), mardi (9h-12h), mercredi (18h-21h), jeudi (14h-17h) et vendredi (17h-20h).

L'information

Quatre sites Web et une page Facebook sont accessibles depuis le portail :

www.ecoute-infos.apf.asso.fr

- www.moteurline.apf.asso.fr :
  ce portail d'informations sur l'ensemble des maladies invalidantes à l'origine des déficiences motrices a été entièrement refondu en 2010 (d'où une perte de référencement et une baisse du nombre de visites). Il est dédié aux professionnels du handicap ainsi qu'aux personnes en situation de handicap et à leur entourage.

- www.sclerose-en-plaques.apf.asso.fr :
  il apporte des renseignements spécifiques sur la SEP, tels que son impact sur la vie quotidienne, ses aspects psychologiques et les avancées de la recherche.

- www.paratetra.apf.asso.fr :
  il est dédié aux personnes concernées par les lésions médullaires, notamment traumatiques.

- www.imc.apf.asso.fr :
  il est consacré aux personnes concernées par l'infirmité motrice cérébrale et plus largement la paralysie cérébrale.

Des vidéos, réalisées et montées par APF Écoute Infos, sont mises en ligne depuis 2010.

Le soutien aux acteurs de l'association

Des conseillers techniques interviennent sur des champs spécifiques (IMC, difficultés d'élocution et de communication pour l'une, SEP et para/tétraplégie pour l'autre) ainsi que sur des thématiques transversales telles que la vie sexuelle et affective.

APF Écoute Infos soutient les délégations départementales dans la création de projets dédiés aux adhérents (groupes de parole, journées d'information, ateliers, accompagnement par des pairs, « École de la SEP », etc.) et le montage d'événements à portée plus large. Le service co-organise ou apporte du conseil à la réalisation de journées d'information locales, régionales, interrégionales et nationales.

APF Écoute Infos anime et soutient les groupes initiatives nationaux « difficulté d'élocution et de communication » et « sclérose en plaques ». Ces groupes, labellisés par le conseil d'administration de l'APF, rassemblent des administrateurs et des acteurs de terrain (adhérents référents, responsables d'activités, directeurs de délégation). En 2010, le GIN DEC (cf. page 30) a réalisé plusieurs brochures de sensibilisation « Je comm `unique ! ».

Des journées thématiques nationales réunissant les référents locaux sont également organisées.

La fréquentation des sites APF Écoute Infos

Site	Moteurline		SEP		Paramétra		IMC		Total	
Année	Visiteurs	Visites	Visiteurs	Visites	Visiteurs	Visites	Visiteurs	Visites	Visiteurs	Visites
2010	**245 583**	**341 929**	**105 215**	**178 189**	**49 150**	**81 944**	**39 514**	**84 192**	**439 462**	**686 254**

APF Écoute Infos collabore à la réalisation et à la rédaction des suppléments de Faire Face dédiés à la SEP, la Para / Tétra et l'IMC, ainsi qu'à des publications ponctuelles sur ces thématiques.

APF Formation

En appui à son implantation régionale et grâce à un vaste réseau de formateurs issus du terrain, APF Formation propose des actions qui permettent aux professionnels du secteur médico-social et aux acteurs de l'APF d'ajuster leur action au plus près des besoins des personnes en situation de handicap.

Les formations médico-sociales

APF Formation propose plus de 100 thèmes de formation relatifs à l'éducation, la rééducation ou l'accompagnement des personnes handicapées et polyhandicapées.

Les formations sont assurées par des intervenants qualifiés et reposent sur une actualisation permanente des pratiques et une pédagogie active et participative.

APF Formation est également agréée pour deux filières diplômantes : auxiliaires médico-psychologiques (AMP) et auxiliaires de vie sociale (AVS).

Au cours de l'année 2010 le centre de formation a mis en œuvre 750 dispositifs pour plus de 8 000 stagiaires. APF formation a également réuni 800 personnes lors de son 23e colloque à l'Unesco dont le sujet portait sur l'évaluation.

Les formations associatives

Avec vingt modules exclusivement destinés aux acteurs de l'APF, la formation interne favorise la mutualisation des expériences et contribue de facto à la consolidation d'une culture commune. En 2010, ce sont près de 500 adhérents ou bénévoles qui ont participé à des formations ayant trait à leur mission de représentation.

Visitez le blog APF formation pour en savoir plus : http://apfformation.blogs.apf.asso.fr/

La communication

L'APF a encore eu de nombreuses occasions pour s'exprimer et occuper le terrain médiatique en 2010. Pour cela, tous les canaux de communication ont été exploités afin de soutenir la dynamique associative et représenter au mieux les personnes en situation de handicap, leur famille et leurs proches.

Le plaidoyer «Construire une société ouverte à tous !»

Le plaidoyer est le résultat de la consultation de plus de 3 000 acteurs de l'APF (adhérents, usagers, bénévoles et salariés) sur la question du « Vivre ensemble » dans « une société ouverte à tous ».

Il se présente sous la forme d'une chemise contenant un plaidoyer général et 10 fiches thématiques :

- Citoyenneté et dignité
- environnement
- éducation et scolarité
- vie professionnelle
- revenus
- dépenses liées aux surcoûts du handicap
- santé et bien-être
- vie en famille
- vie affective et sexuelle
- loisirs, culture, sports et vacances.

Le plaidoyer a été diffusé à plus de 30 000 exemplaires aux niveaux local et national. Parmi les destinataires : le président de la République, les membres du gouvernement, les parlementaires, les députés européens français, les maires de France, les conseillers généraux et régionaux, les médias, etc.

Le plaidoyer a aussi fait l'objet de réunions internes à l'APF, d'une communication via les blogs et supports des délégations départementales, d'actions de sensibilisation…

Pour découvrir le plaidoyer dans sa totalité :
www.reflexe-handicap.org

La campagne institutionnelle

Dans le prolongement du plaidoyer, la campagne institutionnelle 2010 de l'APF questionne : notre vie doit-elle se limiter aux places qui nous sont réservées ? Cette interrogation a été relayée par l'ensemble des grands médias nationaux dont certains ont accordé de nombreux espaces à titre gracieux.

Ainsi, pendant plusieurs semaines, l'affiche de cette campagne a habillé 550 emplacements publicitaires du métro et des rues à Paris. Les principaux titres de presse quotidienne nationale et certains magazines généralistes ou spécialisés ont octroyé des insertions presse gracieuses. Le spot publicitaire a été diffusé plus de 2 700 fois sur l'ensemble des chaînes nationales (réseau hertzien, câble et TNT).

La présence de l'APF sur internet a elle aussi fortement contribué à la visibilité de la campagne avec plus de 8 000 vues du spot en ligne.

Pour visionner le spot :
www.youtube.com/APFhandicap

Les relations presse

En 2010, 70 communiqués de presse ont été diffusés. Ils ont porté sur :

- des revendications (AAH, accessibilité, scolarisation) ;
- des événements (Fête du sourire, Semaine nationale, campagne APF Évasion) ;
- des publications (Faire Face, guide fiscal, guide de l'expertise médicale amiable) ;
- des sujets relatifs au secteur médico-social (difficultés des services d'aide à domicile, tarifs plafonds des Ésat) ;
- des débats et faits de société (réforme de la dépendance, expulsion d'Ardi Vrenezi, plaidoyer APF).

En terme de retombées presse, l'APF a bénéficié d'une très bonne couverture médiatique avec entre autres, de nombreuses demandes d'interviews des représentants de l'association.

Les réseaux sociaux, blogs et sites

L'APF continue d'étendre sa présence au sein des réseaux sociaux.
La page officielle de l'APF sur Facebook réunit plus de 2 650 fans. À ses côtés, d'autres services et structures ont également ouvert leur page ou leur groupe, permettant une démultiplication considérable des actions de communication.
Via Twitter, l'APF est suivie par 590 personnes, ce qui permet une propagation rapide et synthétique de l'actualité du handicap.
La plate-forme des blogs de l'APF donne aujourd'hui la possibilité à plus de 150 structures et établissements, d'avoir un espace de communication permanent et de maintenir une réelle proximité avec les usagers, les adhérents, les salariés et bénévoles.
Le site institutionnel de l'APF, qui fera l'objet d'une refonte complète en 2011, est visité chaque mois par plus de 35 000 internautes.

Les publications

Un magazine mensuel
Faire Face est destiné aux personnes ayant un handicap moteur, à leur famille et à tous ceux qui se sentent concernés par ce sujet. Quatre suppléments sont également publiés :

- Faire Face SEP ;
- Faire Face IMC ;
- Faire Face Paratétra ;
- Guide fiscal.

Faire Face dispose également d'un blog, complément idéal du magazine.
Pour s'abonner : www.faire-face.fr

Un journal pour les parents
Inter Parents est un support d'expression et de réaction.
Il s'adresse aux parents et aux proches d'enfants en situation de handicap moteur. Il est disponible gratuitement auprès des délégations départementales de l'APF.
Pour s'abonner auprès de la délégation départementale : www.apf.asso.fr/, rubrique APF en France

Un bulletin pour les donateurs
Ensemble est un bulletin pour informer les donateurs des actions et projets menés grâce à eux.
Pour faire un don : www.apf.asso.fr

Un bulletin pour les adhérents
Le bulletin départemental est un lien indispensable entre l'association et l'adhérent. Il informe l'adhérent sur les actions départementales de l'APF et l'impact de l'actualité nationale au niveau local.
Pour devenir adhérent, contacter la délégation départementale : www.apf.asso.fr, rubrique APF en France.

Les salons
L'APF maintient sa présence sur les principaux salons liés au handicap :

- Salon des maires et des collectivités locales ;
- Salons Autonomic.

Ressources et éthique

Les ressources de l'Association des Paralysés de France proviennent, pour une très grande part, de la redistribution opérée par les pouvoirs publics et de la générosité du grand public. Nous sommes donc largement dépendants de l'environnement économique général, dont les fluctuations peuvent affecter nos équilibres budgétaires.

La logique qui sous-tend le financement de notre activité est la suivante :

- les établissements et services médico-sociaux que nous gérons sont majoritairement financés par les fonds publics, puisqu'ils sont le lieu où s'exerce le droit à la solidarité, décidé par les pouvoirs publics, en direction des personnes en situation de handicap ;

- à l'inverse, notre action militante de développement de l'insertion dans la cité et de la vie associative est majoritairement financée par des fonds d'origine privée, notamment les dons et legs que nous percevons.

Naturellement, ces principes généraux n'excluent pas de nouvelles formes de partenariat, qui peuvent associer nos différents contributeurs à la réalisation de nos missions sociales.

Aujourd'hui, nos ressources proviennent environ aux trois quarts des subventions et concours publics, les autres sources de financement sont constituées pour l'essentiel des dons et legs, du produit des fabrications de nos entreprises adaptées, et des participations des usagers. Elles sont très majoritairement employées à la réalisation de nos missions sociales, qui représentent environ 90 % de nos dépenses.

Le rapport financier détaille les résultats et la situation financière à fin 2010.

Le soutien des donateurs : garantie de notre liberté d'action

L'action menée cette année encore dans nos délégations avec les personnes en situation de handicap, dans chaque département, n'a pu se développer que grâce au soutien des donateurs. Ils nous permettent d'assurer un accueil de qualité et un soutien actif des personnes en situation de handicap et de leur famille dans tous les aspects de leurs vies - scolarisation, formation, emploi, ressources financières, vie amicale -, et pour la réalisation de leurs initiatives.

Les délégations sont aussi un lieu d'échange convivial où s'organisent des activités de loisirs, des séjours de vacances impulsées par les adhérents, des actions de sensibilisation dans les écoles et parfois dans les entreprises.

Le soutien des donateurs permet également d'innover, de chercher et d'expérimenter des réponses aux nouveaux besoins exprimés par les adhérents.

Enfin les délégations sont un lieu d'expression des aspirations des adhérents et de mise en œuvre de la construction d'une société ouverte à tous.

Les donateurs par leurs dons rendent possible et riche cette vie associative qui constitue et nourrit l'ensemble de l'association et permet à chacun où qu'il vive en France de faire entendre sa voix.

Les partenariats : un appui pour la réalisation de projets

Afin de financer les projets de notre réseau, l'association a de plus en plus recours aux fonds privés. Ces projets sont aussi nombreux que variés. Grâce aux entreprises mécènes ou à leur fondation et aux structures de l'économie sociale et solidaire, il est possible de permettre à un groupe de personnes lourdement handicapées de partir en croisière, de maintenir les emplois de salariés en situation de handicap de nos entreprises adaptées APF grâce à

l'investissement dans du nouveau matériel et l'adaptation de postes de travail, de disposer de véhicules supplémentaires pour les vacanciers des séjours organisés par APF Évasion, d'éditer des documents d'aide à la communication pour les personnes avec des difficultés d'élocution ou d'aider financièrement des enfants handicapés à partir en vacances.

Les entreprises sont elles aussi des partenaires essentiels qui peuvent contribuer à l'atteinte de l'objectif de l'APF : construire une société ouverte à tous. À la veille de 2015, elles sont de plus en plus ouvertes à la sensibilisation de leur personnel à la cause du handicap et sollicitent l'association dans le cadre d'un partage d'expérience.

Mais les partenariats vont bien souvent au-delà de ces interventions. Un exemple avec la mutuelle d'épargne et de retraite Carac. Dans le cadre de ses produits d'épargne solidaires Entraid'Épargne Carac et Carac Profileo, les souscripteurs peuvent s'engager à donner 1 % de chacun de leurs versements à l'APF. Par ailleurs, certaines agences de la Carac participent aux animations mises en place par nos délégations départementales au moment de notre Fête du Sourire, événement national qui a pour vocation de porter un nouveau regard sur les personnes en situation de handicap.

L'éthique associative

Pour l'APF, le contrôle ne se fait pas exclusivement a posteriori et va au-delà des questions économiques et financières. De par sa vocation, elle doit également s'assurer qu'elle remplit bien son rôle de défense des droits et d'accueil des personnes en situation de handicap. Cette préoccupation éthique est permanente et présente au sein de toutes les équipes et instances que l'APF met en place :

- la direction qualité met en place des référentiels avec audits croisés et consultations internes pour améliorer de façon continue la qualité des services et de l'accompagnement dans ses établissements et services ;

- le groupe d'animation de la réflexion éthique regroupe des personnes en situation de handicap, des familles, des professionnels et des personnes qualifiées afin de partager les pratiques et construire des réponses concertées face aux situations éthiquement délicates (droit à l'intimité, relation aidant aidé…) ;

- le conseil national des usagers et les conseils de la vie sociale rendent possible l'expression et la prise en compte des besoins des usagers au sein de l'association, la résolution de conflits également, etc. ;

- afin que les pratiques professionnelles au sein des délégations soient homogènes et en phase avec les valeurs de l'association, une réflexion de deux ans a mené à l'élaboration d'un document qui clarifie l'étendue des responsabilités déléguées aux directeurs des structures par le directeur général : le document unique de délégation de pouvoir. Il vient consolider la procédure de prévention des conflits d'intérêt.

Pour encadrer la prévention des conflits d'intérêt, l'APF va plus loin dans l'application des textes réglementaires qui couvrent principalement la signature de conventions (contrats de bail, de vente, de travail…) entre l'association, ses mandataires sociaux et cadres dirigeants. Elle vise à prévenir toute opération susceptible de receler, directement ou indirectement, un conflit d'intérêt entre un directeur de structure ou un cadre dirigeant d'une part, et l'association d'autre part. Un système d'autorisation préalable par voie hiérarchique est mis en place pour encadrer ces opérations.

L'organisation générale de l'APF est un maillage visant à garantir la représentation et le respect des personnes et à assurer ses contributeurs et acteurs du bon emploi des ressources.

Les instances et les groupes de l'association

Sur le plan national

Le conseil d'administration

Il est chargé de définir les grandes orientations politiques nationales de l'APF et de prendre des décisions concernant la gestion de l'association. Il est composé de vingt-quatre administrateurs, dont vingt au plus en situation de handicap moteur avec ou sans troubles associés, de deux représentants des familles, et deux autres membres.

Pour préparer les décisions du conseil d'administration (CA), plusieurs commissions sont en place :

La commission développement de la vie associative
Elle a pour mission de porter une réflexion générale sur le développement de la vie associative dans tous les secteurs de l'association, la mobilisation de ses principaux acteurs (adhérents, usagers, bénévoles, salariés), de porter une attention particulière au développement de la vie démocratique locale et au suivi particulier de la vie de nos délégations départementales.

Le comité de suivi de la démocratie locale (rattaché à la commission) a pour mission :

- l'organisation des élections des conseils départementaux ;
- les modalités de désignation des conseils APF de région et des commissions nationales (politique de la jeunesse, politique de la famille, action et revendication) ;
- de proposer les règlements de fonctionnement de ces différentes instances ;
- d'examiner les situations de cas de conflits en cas de non règlement de la situation sur le plan local et proposer, le cas échéant, l'organisation d'une médiation.

Membres du conseil d'administration

Nom	Fonction
Paul BOULINIER	Président d'honneur
Marie-Sophie DESAULLE	Présidente d'honneur
Jean-Marie BARBIER	Président
Jean-Marie COLL	Vice-Président
Pascale RIBES	Vice-Présidente
Alain ROCHON	Vice-Président
André LAURET	Trésorier
Sylvie MOUCHARD	Trésorier Adjoint
Jean-Michel SECONDY	Secrétaire
Jacques ZEITOUN	Secrétaire Adjoint
Joseph-Louis BARBOSA	Administrateur
Daniel BLOT	Administrateur
Étienne CAYEUX	Administrateur
Isabel DA COSTA	Administrateur
Kareen DARNAUD	Administrateur
Jean-Marc DAUBA	Administrateur
Serge DEXET	Administrateur
Jean-Manuel HERGAS	Administrateur
Brigitte LAMARRE	Administrateur
Yvonne OLLIER	Administrateur
Patrick PELLERIN	Administrateur
Alain PEUTOT	Administrateur
Gérard PIC	Administrateur
Laurent QUARANTA	Administrateur
Laure-Carole ROYNEAU	Administrateur

La commission développement de l'offre de service

Elle a pour mission de porter une réflexion générale sur l'évaluation des besoins des personnes en situation de handicap moteur, avec ou sans troubles associés, et leur famille en matière d'offre de service sociale et médico-sociale en direction des enfants, adultes et de leur famille, dans tous les domaines ; l'éducation, formation, vie professionnelle, vie sociale, autonomie, santé ; l'accès à l'emploi au sein des entreprises adaptées.

La commission spécialisée développement de l'emploi et de la formation (rattachée à la commission) porte une réflexion transversale sur le développement de notre offre de service d'accompagnement social, médico-social et professionnel en matière d'accès à la formation et à l'emploi, tant dans le milieu ordinaire que dans le secteur adapté : IEM formation professionnelle, SAVS, Ésat, chargés d'insertion professionnelle, entreprise adaptée. Cette commission spécialisée porte une attention particulière sur le suivi de la gestion et le développement des entreprises adaptées.

Le comité Handas (rattaché à la commission) a pour mission d'apporter l'expertise nécessaire à l'APF pour l'accueil et l'accompagnement des personnes ayant des handicaps associés (polyhandicap, multihandicap, autres troubles associés à des incapacités motrices…) au sein des services et établissements de l'APF (établissements directement rattachés au département Handas ou non). Pour cela, il suivra l'évolution des besoins et attentes spécifiques de ces personnes, les politiques européennes et nationales dans ce domaine et les projets de création ou d'évolution des structures de l'APF rattachées au département handicaps associés.

La commission revendication

Elle est chargée d'élaborer les grands principes et de préparer les textes de revendication dans tous les domaines en garantissant leur cohérence : éducation, emploi, droits individuels et collectifs, participation sociale…

La commission spécialisée politiques européennes et internationales (rattachée à la commission) assure une veille, engage une réflexion et élabore

des propositions sur l'évolution des politiques européennes (traités, directives, règlements, recommandations…) et internationales (convention ONU…). Elle apporte l'éclairage nécessaire aux travaux de la commission revendication ou de toute autre commission sur des enjeux européens ou internationaux qui les concernent directement.

La commission spécialisée accessibilité universelle (rattachée à la commission spécialisée politiques européennes et internationales) a une mission de veille, de réflexion et de proposition sur tous les sujets liés à l'accessibilité universelle : accessibilité des transports, du cadre bâti et de la voirie ; accès aux vacances et aux loisirs, information, formation et sensibilisation des professionnels et du grand public ; conception universelle des produits et services. Elle apporte l'éclairage nécessaire aux travaux de la commission revendication ou de toute autre commission sur les enjeux d'accessibilité universelle qui les concernent directement.

La commission finances

Elle examine les comptes annuels et des budgets prévisionnels et donne son avis sur la politique générale et les dossiers spécifiques relatifs aux investissements, aux emprunts et aux placements financiers.
Elle entend le commissaire aux comptes et les auditeurs internes.

Les commissions nationales

L'APF compte trois commissions nationales : la première relative à la politique de la jeunesse, la seconde relative à la politique de la famille et la troisième intitulée « action et revendication ». En 2010, elles sont composées d'adhérents représentant les régions et sont élues par leurs pairs. Ces commissions participent à la définition des orientations nationales sur les sujets qui les concernent et font des propositions dans ce sens au conseil d'administration.

La commission nationale « politique de la jeunesse » (CNPJ) fait « remonter » les problématiques des adolescents et des jeunes adultes auprès du conseil d'administration et de l'ensemble des acteurs de l'association. Les jeunes agissent avec l'APF pour apporter l'image d'une association jeune, active, qui bouge et qui invente.

La commission développe l'information et la mobilisation des jeunes, qu'ils soient ou non déjà en relation avec l'APF. Elle dispose de supports de communication et d'un blog « Agir sur mon avenir » (http://jeune.apf.asso.fr), afin de pouvoir être en contact avec toutes les personnes, valides ou non, qui souhaitent s'impliquer au sein de l'APF.

La commission nationale « politique de la famille » (CNPF) est composée de 25 membres issus de trois collèges :

- le collège de « parents d'enfants en situation de handicap » ;
- le collège de « parents en situation de handicap » ;
- le collège de « proches de personnes en situation de handicap ».

La commission nationale politique de la famille permet de partager les réflexions de chaque collège et de faire ressortir les nombreux points de convergence.

ZOOM

L'adhésion APF de bienvenue pour les jeunes

Le conseil d'administration souhaite développer l'accueil des jeunes au sein de notre association. Pour cela, il a décidé de mettre en œuvre une adhésion de bienvenue pour tous les jeunes de moins de 25 ans qui n'ont jamais été adhérents. Ainsi, ils peuvent le devenir à titre gratuit pendant un an, et cela sans aucun engagement de leur part.

Deux blogs ont été mis en ligne afin d'apporter information et soutien en continu :

- celui des parents d'enfants en situation de handicap (http://interparents.blogs.apf.asso.fr) ;
- celui des parents en situation de handicap (http://parentsh.blogs.apf.asso.fr).

La commission nationale « action et revendication » se compose de 22 membres :

- 12 membres élus ;
- 2 représentants de la commission nationale «politique de la famille» ;
- 2 représentants de la commission nationale «politique de la jeunesse» ;
- 6 membres du conseil d'administration (provenant des différentes commissions du CA dont un vice-président).

La commission nationale «action et revendication» a activement participé à l'élaboration du plaidoyer APF : «Construire une société ouverte à tous !». Elle est un espace privilégié d'échanges entre les membres du conseil d'administration et les adhérents impliqués dans les revendications locales avec leur délégation.

Les groupes initiative nationaux (GIN)

Ils sont initiés par des personnes qui décident de se réunir pour engager ensemble des réflexions et/ou des actions spécifiques au sein de l'association sur des sujets qui les concernent. La composition de ces groupes est libre. Ils peuvent exister à tous les niveaux de l'organisation. Ils sont labellisés par le conseil d'administration de l'APF.

Le GIN « Sclérose en plaques » (SEP)
L'école de la sclérose en plaques, initiée en 2009, est un projet expérimental impliquant plusieurs délégations départementales. Il s'adresse aux

personnes dont la SEP a été récemment diagnostiquée ainsi qu'à leur entourage. Son but est de répondre au besoin très important d'informations et de « copying » (« Faire face ») de cette population, en proposant une série de « cours » sur des thèmes médicaux, psychologiques et sociaux et des témoignages de personnes malades ayant accepté/dépassé leur maladie.

Le GIN «Île aux projets»
Mettre à jour ses connaissances, ses compétences mais aussi ses valeurs et ses convictions : voilà ce que propose l'Île aux projets. Tous les ans, ce groupe organise une journée de mobilisation/formation des acteurs de l'APF. Ils sont chaque année plusieurs dizaines à échanger et partager leurs savoirs et leurs expériences avec pour supports de réflexion des exercices pratiques, des fiches techniques élaborées par les 18 membres (salariés, adhérents et élus) de l'Île aux projets.

Le GIN «Difficulté d'élocution de communication» (DEC)

Parce que la parole représente le sésame de la mise en relation, de la communication et de la participation à la vie sociale, le groupe privilégie trois axes de travail :

- développer des groupes de parole par le partage d'expériences et la pair émulation ;
- sensibiliser au problème de la difficulté d'élocution, au sein de l'APF et dans la cité ;
- participer aux actions associatives ou publiques comme tout citoyen.

Très actif, ce groupe réalise et diffuse, avec le concours de la direction de la communication, une série de brochures d'information («Comment mieux communiquer avec une personne avec un polyhandicap», «Comment organiser une réunion avec des personnes «DEC»»…) pour dépasser les apparences liées aux difficultés d'expression.

Les Cordées

L'histoire de l'APF est intimement liée à celle des Cordées. Les « cahiers tournants » imaginés il y a plus de soixante-quinze ans par André Trannoy et ses amis sont à la fois à l'origine des Cordées et de l'association elle-même. Créées pour rompre la solitude par la force de l'écriture, les Cordées relient par les mots les personnes en situation de handicap et les personnes valides.

Le principe ? La circulation de lettres ou de mails dans une équipe de plusieurs personnes. Chacun lit les messages des autres, y répond ou livre ses impressions du moment. Rapide état des lieux et projets de ce maillon viscéral de l'APF.

Depuis 1933, les Cordées ne se sont jamais interrompues. Au contraire, elles n'ont de cesse de se développer, encordant de plus en plus de volontaires, s'adaptant au contexte mouvant et explorant les différentes voies de communication possibles.

Pour compléter les cordées épistolaires, des cordées électroniques ont ainsi vu le jour il y a bientôt dix ans, permettant à ceux qui le souhaitent d'échanger au travers d'un forum plutôt que par courrier. Bien d'autres développements électroniques sont à venir pour exploiter les nouvelles technologies au profit de la relation.

ZOOM

Je comm'unique

Les personnes en difficultés d'élocution et de communication subissent une forte limitation de leur participation sociale. D'autant plus que ces difficultés s'ajoutent aux autres composantes (motrices, etc.) de leur situation de handicap.

Comme tout un chacun, les personnes en difficulté d'élocution et de communication aspirent à jouir d'une pleine citoyenneté.

Pour cela, elles revendiquent la nécessité de bénéficier d'aides humaines adaptées à leurs besoins particuliers en matière d'assistance à la communication.

Cette revendication est activement soutenue par l'APF (Conseil d'administration du 5 juin 2010).

Sur le plan local

Les conseils départementaux

Les conseils départementaux mettent en œuvre les orientations politiques nationales de l'APF au plan local et mènent des actions sur le terrain. Composés d'au moins 60 % de personnes en situation de handicap moteur ou leurs proches, ses membres sont tous élus par les adhérents du département pour une durée de trois ans.

À travers le conseil départemental, l'APF donne à ses adhérents la mission de la représenter et d'agir au niveau local, partout où se prennent les décisions qui concernent les personnes en situation de handicap. Les conseillers départementaux sont donc présents dans les instances créées par la loi du 11 février 2005 et ouvertes aux associations : Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), commissions communales d'accessibilité et conseils départementaux consultatifs des personnes handicapées (CDCPH).

Par délégation du conseil d'administration, le conseil départemental :

- met en œuvre les orientations politiques nationales de l'Association des Paralysés de France et définit les orientations politiques départementales ;
- participe à la définition des actions ressources de la délégation ;
- organise parmi les adhérents la représentation politique de l'APF dans le département ;
- est à l'écoute des adhérents, valide les groupes initiative du département ;
- se tient informé des activités et des animations des groupes relais ;
- rend compte de son mandat aux adhérents au cours de l'assemblée départementale…

Les conseils APF de région

Ils mettent en œuvre les orientations politiques nationales de l'APF et définissent les orientations politiques régionales. Ils se tiennent informés de l'action des conseils départementaux et de la vie des délégations et établissements sur la région. Les conseils APF de région sont composés de deux collèges, renouvelés tous les trois ans. Le premier regroupe des représentants de conseils départementaux, le second des membres élus par et parmi les adhérents et membres des commissions nationales. À sa tête : un représentant régional et un suppléant.

Avec l'apparition de nouvelles instances, les élus des conseils APF de région auront un rôle de plus en plus déterminant et légitime dans la politique de la santé et du médico-social. Il convient donc de leur donner tous les éléments pour siéger et intervenir. L'APF s'y emploie en élaborant des formations et outils spécifiques pour :

- appréhender le contexte actuel et ses enjeux ;
- maîtriser la prise de parole en public et la construction d'argumentaires ;
- acquérir les critères d'évaluation des projets ;
- être capable de porter la parole d'un collectif.

En marge de ces dispositifs, des pôles ressources à disposition des élus des conseils seront créés dans chaque région et des partenariats engagés avec d'autres associations qui siègent dans les instances où l'APF n'est pas présente, notamment par le biais de comités d'entente régionaux.

Les groupes relais

Ces groupes mettent en œuvre l'action de proximité : rencontres, représentations et revendications.

Leurs principales missions :

- accueillir, soutenir et défendre les droits des personnes en situation de handicap moteur avec ou sans troubles associés et de leur famille ;
- lutter contre l'isolement et renforcer les liens entre tous les acteurs de l'association ;
- participer aux débats de société…

Ils permettent de démultiplier l'action et d'assurer la présence de l'APF aux côtés des délégations et conseils départementaux. Ils se composent d'adhérents et d'un référent qui est choisi par consensus ou par vote pour une durée de deux ans renouvelables. Les groupes relais sont en lien avec le conseil départemental (cf. page 31) qui les rencontre, les réunit et les consulte. Ils échangent également avec l'ensemble des autres acteurs locaux de l'association.

Les groupes initiative locaux

Ils sont créés selon les mêmes principes que les groupes initiative nationaux (cf. page 29) à la différence près qu'ils sont labellisés par les conseils départementaux et/ou régionaux (cf. page 31). Ils répondent à des réflexions et des actions spécifiques à l'échelon local de l'association.

On retrouve les pendants locaux des groupes initiative nationaux avec, par exemple :

- en Indre-et-Loire, le groupe « Élocution et communication » ;
- en Seine-Maritime, le groupe « Paroles Parents » ;
- dans le Loir-et-Cher, le groupe « SEP ».

Sont développés également des groupes ou espaces de réflexion sur des problématiques répondant aux besoins exprimés par les adhérents au niveau départemental.

RAPPORT FINANCIER

ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE

2010

* extrait du rapport financier publié à la direction des journaux officiels.
Le document intégral est disponible sur simple demande auprès de la direction financière de l'APF.

RAPPORT FINANCIER

Une amélioration globale

Concernant la situation financière de l'Association des Paralysés de France, l'année 2010 est marquée par une amélioration globale.
Toutefois cette amélioration globale ne doit pas masquer des réalités contrastées suivant les secteurs.
Les établissements que nous gérons pour le compte des pouvoirs publics présentent un excédent global de l'ordre de 1,5 % de leur chiffre d'affaires annuel. Cet excédent est principalement dû au décalage entre le financement de nouveaux services ou de nouvelles places et leur mise en place progressive. Il convient de rappeler que cet excédent n'appartient pas à l'association et doit être restitué aux financeurs. Nous devons rester très vigilants dans ce secteur car les projets de réorganisation du secteur médico-social visent essentiellement à en réduire le coût. Nous savons d'expérience que les réformes souvent prises sans concertation peuvent faire basculer très rapidement la situation vers un déficit important ou se traduire par une dégradation inacceptable de la qualité du service rendu aux usagers.

Le secteur géré par l'association sur ses fonds propres présente, lui, une augmentation préoccupante de ses pertes. Les causes principales sont les suivantes :

- les entreprises adaptées restent déficitaires. Ce déficit, il faut le souligner, est inférieur aux prévisions budgétaires. L'effort de tous les acteurs des entreprises adaptées est récompensé par ce résultat satisfaisant qui permet d'envisager positivement l'avenir ;
- les services d'auxiliaires de vie non autonomisés pâtissent de la suppression unilatérale de la subvention d'état qui permettait d'assurer leur équilibre financier. La suppression de cette subvention met le secteur en grande difficulté et nécessite de trouver d'urgence une solution pérenne ;
- l'accroissement nécessaire de l'activité des délégations départementales en matière de représentations politiques par les conseils départementaux ainsi que l'augmentation des activités de loisirs se traduisent par un accroissement des dépenses ;
- les dons du public subissent une lente diminution année après année. Il s'agit d'une tendance générale de notre société et elle touche toutes les associations faisant appel à la générosité du public. Même si l'APF est moins touchée par ce phénomène que la plupart des associations du secteur, l'impact est déjà important et touche le cœur de la vie de notre association.

Ainsi nous devons rester vigilants et tout mettre en œuvre pour anticiper l'avenir. Nous devons tous nous mobiliser pour :

- négocier sur le terrain avec les pouvoirs publics. Les représentants départementaux ou régionaux trouvent toute leur place au côté des professionnels dans la conduite de ces négociations au niveau local ;
- mettre en place les éléments de mesure de la qualité, afin de disposer de données concrètes dans les discussions avec les pouvoirs publics permettant de montrer la dégradation du service rendu aux usagers en cas de réductions budgétaires ;
- poursuivre l'amélioration de notre gestion (centralisation des achats, rigueur des procédures, qualité des contrôles, etc.).

André LAURET
Trésorier

Commentaires sur la gestion et les résultats de l'exercice 2010

L'année 2010 est marquée par la poursuite de la croissance de notre activité médico-sociale, de presque 6 %, ainsi que par une reprise de l'activité dans nos entreprises adaptées de plus de 15 %, qui leur permet d'approcher l'équilibre de leur résultat. En revanche, les difficultés récurrentes du secteur de l'aide à domicile menacent la pérennité de nos services d'aide humaine en gestion directe.

Le résultat 2010 est ainsi globalement excédentaire de 3,6 millions d'euros, contre un excédent en 2009 de 2,2 millions d'euros.

Son évolution sur 10 ans peut être retracée au moyen de ce graphique…

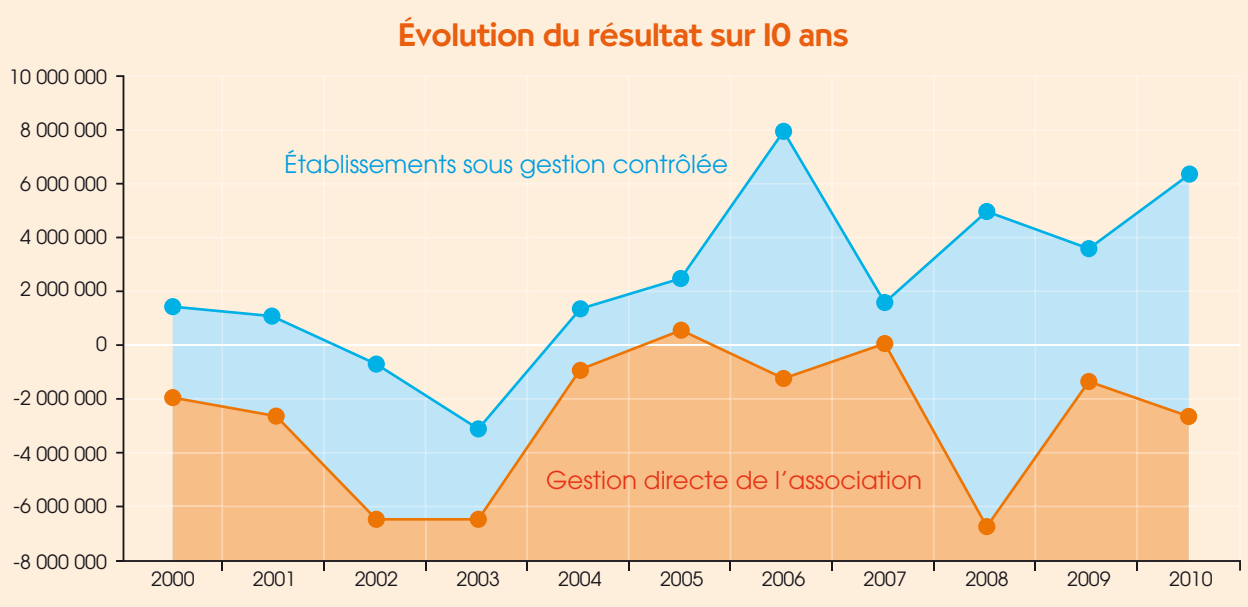

…et du tableau suivant :

En euros	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Gestion directe de l'association	-1 983 110	-2 671 293	-6 478 927	-6 493 962	-899 556	551 420	-1 273 445	44 536	-6 765 477	-1 386 854	-2 672 228
Établissements sous gestion contrôlée	1 430 357	1 059 671	-690 689	-3 083 274	1 309 460	2 505 265	7 959 075	1 528 439	4 993 768	3 588 764	6 264 050
Total	**-552 753**	**-1 611 622**	**-7 169 616**	**-9 577 235**	**409 905**	**3 056 685**	**6 685 630**	**1 572 975**	**-1 771 709**	**2 201 910**	**3 591 822**

Bilan au 31 décembre 2010 / Actif

En euros	Exercice clos le 31 / 12 / 2010			31 / 12 / 2009
	Montant brut	Amortissement Dépréciations	Montant net	Montant net
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	2 089 688	1 509 998	579 690	1 021 496
Frais de recherche et développement	101 302	84 726	16 575	18 096
Logiciels, droits et autres valeurs similaires	3 842 377	2 941 906	900 471	1 106 373
Autres	106 552	56 168	50 384	50 190
Avances et acomptes	909 702		909 702	831 183
Immobilisations corporelles				
Terrains	11 462 990	1 160 799	10 302 191	9 124 478
Constructions	232 205 819	99 270 934	132 934 885	86 412 948
Installations techniques, matériel et outillage	54 377 016	41 482 782	12 894 234	12 082 696
Autres	75 107 961	52 466 948	22 641 013	20 237 577
Immobilisations corporelles en cours	9 805 760		9 805 760	43 391 506
Avances et acomptes	107 601		107 601	4 951 331
Immobilisations financières				
Titres immobilisés	113 050		113 050	2 049 988
Prêts	40 725		40 725	56 055
Autres	4 062 970		4 062 970	3 781 327
Total de l'actif immobilisé	**394 333 513**	**198 974 261**	**195 359 252**	**185 115 245**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	2 145 887		2 145 887	1 769 091
En-cours de production (biens et services)	403 696		403 696	198 058
Produits intermédiaires et finis	187 846		187 846	228 862
Marchandises	367 646	103 022	264 624	314 498
Avances et acomptes versés sur commandes	539 152		539 152	536 646
Créances				
Usagers, redevables et comptes rattachés	53 307 155	282 170	53 024 984	47 084 624
Clients et comptes rattachés	15 367 236	168 248	15 198 988	12 309 494
Autres	14 882 996	30 715	14 852 281	15 092 036
Valeurs mobilières de placement	75 397 835	894 000	74 503 835	55 480 236
Disponibilités	15 003 125		15 003 125	10 317 769
Charges constatées d'avance	1 987 094		1 987 094	2 170 803
Total de l'actif circulant	**179 589 668**	**1 478 155**	**178 111 513**	**145 502 116**
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Total de l'actif	**573 923 181**	**200 452 416**	**373 470 765**	**330 617 361**

Bilan au 31 décembre 2010 / Passif

En euros	31 / 12 / 2010	31 / 12 / 2009
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	67 610 308	66 824 830
Écarts de réévaluation	434 502	434 502
Réserves		
Réserves propres	82 315 683	76 998 314
Réserves de trésorerie et de compensation des Ets sous gestion contrôlée	22 086 204	19 336 226
Report à nouveau des structures en gestion directe	-56 380 354	-50 938 183
Résultat de l'exercice		
Résultat de l'exercice des structures en gestion directe	-2 672 228	-1 386 854
Résultat de l'exercice des établissements sous gestion contrôlée	6 264 050	3 588 764
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise	276 860	209 910
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	1 550 993	2 607 769
Résultats sous contrôle de tiers financeurs - congés payés	-13 226 370	-13 168 741
Écarts de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	12 715 195	9 529 312
Provisions réglementées		
Provision : réserve des plus-values nettes d'actif des Ets sous gestion contrôlée	2 783 670	2 437 535
Provision destinée à renforcer la couverture du BFR des Ets sous gestion contrôlée	4 311 149	4 155 006
Provision pour renouvellement des immobilisations des Ets sous gestion contrôlée	43 790 493	39 337 271
Autres provisions réglementées	331 882	137 577
Droits des propriétaires (commodat)		
Total des fonds associatifs	**172 192 036**	**160 103 238**
Provisions pour risques et charges	17 053 731	15 380 975
Fonds dédiés	2 530 587	2 502 816
DETTES		
Dettes financières		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (à long terme)	57 615 861	54 967 878
Découverts bancaires (à court terme)	12 313	3 112
Emprunts et dettes financières divers	1 879 441	2 053 937
Avances & acomptes reçus	18 567 803	1 003 899
Dettes d'exploitation et diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 270 824	19 706 593
Dettes fiscales et sociales	68 456 068	64 741 745
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 380 803	2 550 782
Autres dettes	6 759 348	6 918 532
Produits constatés d'avance	751 950	683 854
Total des dettes	**181 694 410**	**152 630 332**
Total du passif	**373 470 765**	**330 617 361**

Analyse du résultat

L'excédent global de l'association en 2010 s'élève à 3 591 822 €, soit 0,6% des charges.

L'analyse du résultat doit être décomposée en distinguant les établissements sous gestion contrôlée, dont l'excédent revient – sauf cas particulier – aux organismes financeurs (après acceptation des autorités de tarification), et les structures en gestion directe de l'association pour lesquelles l'APF assume le risque financier.

Tableau des résultats par secteur d'activité

	CHARGES	%	PRODUITS	%	RÉSULTAT
Établissements sous contrôle					
CAMSP	11 492 131 €	1.9%	12 162 853 €	2.0%	670 722 €
SESSD	57 689 948 €	9.6%	59 818 040 €	9.9%	2 128 091 €
IEM	108 773 021 €	18.2%	107 871 948 €	17.9%	- 901 073 €
Ets HÉBERGEMENT & VIE SOCIALE	175 349 285 €	29.3%	176 786 566 €	29.3%	1 437 282 €
ACCOMPAGNEMENT	47 317 210 €	7.9%	50 157 444 €	8.3%	2 840 234 €
AIDE ET ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE	10 168 542 €	1.7%	10 089 885 €	1.7%	- 78 657 €
ÉSAT Dotation globale	19 724 702 €	3.3%	19 886 385 €	3.3%	161 683 €
SATVA	123 496 €	0.0%	129 264 €	0.0%	5 768 €
Total Établissements sous contrôle	**430 638 335 €**	**71.9%**	**436 902 385 €**	**72.5%**	**6 264 050 €**
Établissements hors contrôle					
ENTREPRISES ADAPTÉES	61 665 607 €	10.3%	61 245 470 €	10.2%	- 420 137 €
ÉSAT Gestion commerciale	22 072 802 €	3.7%	22 047 542 €	3.7%	- 25 261 €
CDTD	509 522 €	0.1%	484 888 €	0.1%	- 24 634 €
Total Établissements hors contrôle	**84 247 932 €**	**14.1%**	**83 777 900 €**	**13.9%**	**- 470 032 €**
Secteur mouvement					
DÉLÉGATIONS DÉPARTEMENTALES	38 266 011 €	6.4%	36 828 144 €	6,1%	- 1 437 868 €
ESVAD	380 996 €	0.1%	191 972 €	0.0%	- 189 024 €
SERVICES AUXILIAIRES DE VIE	5 043 283 €	0.8%	4 116 669 €	0.7%	- 926 614 €
APF ÉVASION	6 353 545 €	1.1%	6 221 262 €	1.0%	- 132 282 €
APF FORMATION	3 123 520 €	0.5%	3 204 195 €	0.5%	80 675 €
SERVICE INFORMATIQUE	4 847 112 €	0.8%	4 960 986 €	0.8%	113 874 €
SIÈGE NATIONAL	26 245 988 €	4.4%	26 535 030 €	4.4%	289 043 €
Total secteur mouvement	**84 260 455 €**	**14.1%**	**82 058 258 €**	**13.6%**	**- 2 202 197 €**
Total Gestion propre	**168 508 386 €**	**28.1%**	**165 836 158 €**	**27.5%**	**- 2 672 228 €**
Total général	**599 146 721 €**	**100.0%**	**602 738 543 €**	**100.0%**	**3 591 822 €**
Pour mémoire : total général 2009	570 936 108 €		573 138 018 €		2 201 910 €
Variation 2010 / 2009 en €	28 210 613 €		29 600 525 €		1 389 911 €
Variation 2010 / 2009 en %	4.9%		5.2%		63.1%

Le résultat de la gestion directe

C'est le résultat revenant à l'association, déficitaire de -2 672 228 € en 2010, qui lui-même se décompose en :

- un déficit du secteur « mouvement » de -2 202 197 €, qui correspond au résultat des délégations départementales, des services d'aide humaine non financés par les pouvoirs publics (ESVAD, services d'auxiliaires de vie, et services mandataires), APF Évasion, APF Formation, le service informatique et le siège national ;

- un déficit des établissements hors contrôle de -470 032 €, correspondant aux activités de travail adapté.

Globalement, dans ces deux secteurs « mouvement » et « établissements hors gestion contrôlée », qui regroupent les activités dites de gestion directe de l'association, les charges courantes sont en augmentation de +3,7 %, et le produit des activités courantes (produits hors éléments financiers, exceptionnels et hors provisions) progresse lui aussi de +3,7 %. Cette progression résulte essentiellement de la reprise d'activité dans nos établissements de travail adapté, après une année 2009 de forte baisse sous l'effet de la crise économique. Néanmoins, l'augmentation des provisions, conjuguée à la baisse du résultat financier, porté en 2009 par une forte reprise des placements en actions, dégrade le résultat 2010 de -1,3 M€ par rapport à l'année précédente.

Le secteur « mouvement »

Le secteur « mouvement » est largement déficitaire de 2,2 M€ en 2010. Ce résultat représente 26 % des charges de ce secteur. L'année 2009, à l'inverse, enregistrait un excédent de 0,6 M€.

- **Les délégations** présentent un déficit de 1,4 M€, en nette dégradation par rapport à l'exercice précédent, qui affichait un excédent de 1 M€.

Les produits nets issus de la générosité du public, affectés aux délégations, diminuent fortement par rapport à 2009, de -1,6 M€ : à la baisse des dons de -5 % s'ajoute une diminution d'1 M€ du produit des legs revenant aux délégations. Les charges de personnel nettes, hors activités d'aide humaine, progressent de +4,2 % (après déduction des mises à disposition et des subventions pour les contrats aidés) et les dépenses consacrées aux activités de loisirs et de défense des droits des personnes augmentent de +15 %.
Les activités d'aide humaine encore financées par les délégations voient leur déficit se réduire d'un tiers (-0,2 M€ en 2010 contre -0,3 M€ en 2009).

- **Les ESVAD** (équipes spécialisées pour une vie autonome à domicile) dégagent un résultat déficitaire de -0,2 M€ en 2010 contre -0,1 M€ en 2009. Notre politique d'autonomisation de ces services, qui sont progressivement entrés dans le champ des établissements médico-sociaux financés par fonds publics, est quasiment achevée – puisqu'il ne subsiste plus qu'une seule ESVAD en activité au 31 décembre 2010.

- **Les services d'auxiliaires de vie** et services mandataires restent structurellement déficitaires : le déficit dégagé en 2010 est de -0,9 M€, il était de -1,1 M€ en 2009. Le désengagement de l'État, qui a supprimé l'essentiel des subventions qu'il accordait à ce type de structures (SAV), pèse lourdement.

- **APF Évasion**, qui organise des séjours de vacances pour jeunes et adultes handicapés, est en léger déficit de 132 K€ (contre un léger excédent de +81 K€ en 2009) : la hausse de l'activité s'est accompagnée d'une hausse des coûts, en partie ponctuelle (annulation de séjours et rappels antérieurs notamment).

- **APF Formation**, qui assure des prestations de formation spécifiques au secteur médico-social et des personnes en situation de handicap, voit l'année 2010 se clôturer sur un excédent de 0,1 M€, contre un excédent de 0,4 M€ en 2009.

Cette légère baisse est due au développement d'antennes régionales et à un léger repli de l'activité.

- **Le service informatique** enregistre un léger excédent de 0,1 M€ (quasi identique à celui dégagé en 2009), marqué par un développement de l'activité compensé par des coûts en partie exceptionnels.

- **Le siège national** affiche, quant à lui, un excédent de 0,3 M€ (légèrement supérieur à celui de 2009).

Le siège est financé essentiellement par la participation de nos structures, par les dons et legs, et par les produits issus du placement de la trésorerie. Ces financements progressent globalement de +1,7 M€, essentiellement portés par une hausse des legs. Les coûts de fonctionnement augmentent également, plus modérément. S'y ajoutent là aussi des charges exceptionnelles de 0,5 M€.

Les établissements hors gestion contrôlée

Le secteur des établissements hors gestion contrôlée correspond aux structures de travail adapté (excepté les activités médico-sociales des ÉSAT). Celui-ci est en nette amélioration :

- **Les entreprises adaptées** affichent un déficit limité à -0,4 M€ (et -0,5 M€ après neutralisation des éléments exceptionnels), contre un déficit de -3,0 M€ en 2009 hors éléments exceptionnels. L'activité, après avoir subi de plein fouet les effets de la crise économique en 2009, progresse globalement de +15,5%. Des gains de productivité amplifient également cette reprise de l'activité. Une EA reste toutefois fortement déficitaire.

- Les ÉSAT (gestion commerciale) et CDTD sont quasiment à l'équilibre. Là aussi, l'augmentation d'activité de +9,1% permet de retrouver un niveau de résultat similaire à celui d'avant crise.

Le résultat des établissements sous gestion contrôlée

Conformément à la réglementation en vigueur, et sauf cas particulier, les résultats 2010 des établissements sous gestion contrôlée n'appartiennent pas à l'association, mais constituent sur le plan financier des dettes ou des créances apurées par incorporation aux budgets de fonctionnement de l'exercice 2012 – sous réserve d'approbation par les autorités de tarification (DDASS et conseils généraux).

Ce secteur regroupe les centres d'action médico-sociale précoce, les services d'éducation spécialisée et de soins à domicile, les instituts d'éducation motrice, les établissements d'hébergement et de vie sociale, les services d'accompagnement, les services d'aide et d'accompagnement à domicile et les établissements et services d'aides par le travail (pour leurs activités médico-sociales).

Les charges totales de ce secteur sont en progression de +5,9%, et les produits de +6,5% par rapport à 2009. Cette augmentation est due notamment à la création ou reprise de 14 structures nouvelles au cours de l'exercice 2010, à des augmentations de capacité (notamment en SESSD et en SAVS-SAMSAH) et à l'effet en année pleine de la création intervenue au cours de l'exercice précédent de 11 autres structures.

Ces établissements dans leur ensemble voient l'année se terminer par un excédent important de

6,3 M€ en 2010, contre +3,6 M€ en 2009. On observe globalement des économies substantielles sur les charges de personnel nettes de 5,8 M€ (soit 1,8% du budget correspondant).

Cet excédent provient notamment, dans nos services intervenant à domicile, de l'obtention de crédits sur une période plus longue que leur consommation effective (du fait des créations ou extensions de services) et d'une maîtrise des coûts.

L'ensemble permet d'atteindre un excédent équivalent à 1,4% des charges de ce secteur. Toutefois, quelques-uns de nos établissements, notamment des IEM, restent chroniquement sous-financés. Et la question des rejets de charges sur exercices passés devient prégnante et particulièrement préoccupante : ces coûts de nos structures médico-sociales, que refusent de financer les pouvoirs publics – et particulièrement les conseils généraux – et qui doivent donc être supportés par les fonds propres de l'association, progressent de 2 M€ par an depuis deux ans, ce qui interroge sur l'avenir financier de ce secteur.

Perspectives d'évolution

La trésorerie au 31 décembre 2010 augmente sensiblement de +23,7 M€, principalement sous l'effet des excédents médico-sociaux en attente de restitution aux pouvoirs publics, et d'avances exceptionnelles perçues sur la tarification médico-sociale.

La trésorerie, à la clôture de l'exercice, est équivalente à 59 jours de fonctionnement de l'association (contre 42 jours en 2009, et 38 jours en 2008) et la structure financière globale de l'APF est saine.

À l'heure où les pouvoirs publics engagent une politique budgétaire plus restrictive, pour réduire le déficit public et rendre davantage soutenable le poids de la dette, le risque est bien de compromettre la reprise de la croissance économique, et de restreindre les crédits alloués aux politiques sociales.

Le budget 2011 de l'APF n'échappera pas à cette tension économique et sociale qui se dessine.

Les budgets médico-sociaux sont et seront davantage contraints, avec des disparités régionales et sectorielles : certains départements sont en situation compliquée et le désengagement de l'État, puis des conseils généraux, est avéré dans certains secteurs comme celui de l'aide à domicile : la pérennité de nos services d'auxiliaires de vie est en jeu.

L'activité de nos entreprises adaptées (EA) reste soumise aux aléas de la conjoncture économique et la collecte de dons pâtit de la situation sociale difficile que connaissent un certain nombre de nos concitoyens.

La maîtrise de nos coûts salariaux est également un enjeu important, dans un contexte de progression des rémunérations inférieure au coût de la vie, depuis quelques années, dans nos différents secteurs d'activité.

L'enjeu à court et moyen terme est donc bien d'optimiser notre organisation, donc nos coûts et, guidés par notre nouveau projet associatif qui vient d'être adopté au Congrès de Bordeaux, de développer notre offre de service en adéquation avec les attentes aussi bien des personnes que des financeurs. Et l'association dispose d'un certain nombre d'atouts pour ce faire.

Chiffres clés

Les fonds gérés par l'APF en 2010 pour la réalisation de son activité (hors investissements) se répartissent comme suit :

Emplois

Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement
530 millions €	8 millions €	26 millions €

Accueil, loisirs, défense des droits, information	33 millions €
Activités médico-sociales et de santé	395 millions €
Emploi	99 millions €
Formation	3 millions €

Total des emplois : 564 millions €

Autres charges

Dotations aux provisions et aux fonds dédiés	Flux internes
11,8 millions €	23,8 millions €

Total des charges 2010 : 599 millions €

Ressources

Fonds publics	Dons et legs	Prestations, participations des usagers & divers
445 millions €	33 millions €	94 millions €

Total des ressources : 572 millions €

Autres produits

Reprises sur provisions et sur fonds dédiés	Flux internes
6,5 millions €	23,8 millions €

Total des produits 2010 : 603 millions €

Contrôle des comptes et publication

Les comptes de l'association sont contrôlés par le cabinet Foucat & Associés, commissaire aux comptes.

En tant qu'association reconnue d'utilité publique depuis 1945 et agréée par différents ministères (Affaires sociales, Travail-emploi, Jeunesse et sports...), l'Association des Paralysés de France rend compte de ses activités et de sa gestion à ces différentes administrations, avec lesquelles elle est en relation permanente, ainsi qu'au ministère de l'Intérieur.

En 2001, l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), rattachée au ministère de l'Emploi et de la Solidarité a effectué un contrôle approfondi à l'APF. Les conclusions de son rapport précisent que « l'appréciation portée par la mission de l'IGAS sur les conditions d'utilisation des ressources issues de la générosité publique et la gestion des activités correspondantes est globalement positive ». L'APF applique l'essentiel des recommandations formulées par l'IGAS.

L'association dispose d'un service interne de contrôle de gestion qui supervise l'ensemble de ses délégations et établissements. De plus, l'APF est membre depuis 1988, du comité de la charte de déontologie des organisations faisant appel à la générosité du public (dit «comité de la charte du don en confiance»).

L'APF accepte de se soumettre volontairement, chaque année, aux vérifications de cet organisme qui portent sur le respect des engagements de transparence souscrits :

- emploi des fonds collectés conformément aux buts annoncés ;
- transparence financière sur l'utilisation des ressources ;
- respect des exigences en matière d'appel à la générosité publique ;
- rigueur dans leurs relations avec les prestataires de services ;
- chaque année, le contrôleur du comité de la charte établit un rapport sur le respect de ces engagements.

En 2010, les comptes des 487 structures comptables de l'APF ont fait l'objet d'un document unique, présentant le bilan, le compte de résultat, le tableau de financement, l'annexe aux comptes de l'exercice, le rapport du commissaire aux comptes, ainsi que le compte d'emploi des ressources.

Ce rapport financier, désormais publié à la direction des journaux officiels, est diffusé aux responsables des structures de l'APF, aux administrations qui contrôlent et qui financent les activités, aux responsables politiques, aux adhérents et à tous les donateurs qui le souhaitent. Par ailleurs, comme tous les ans, une synthèse des comptes est publiée dans le rapport d'activités de l'association et la revue adressée aux donateurs : *Ensemble*.

Commentaires du compte d'emploi annuel des ressources

Ressources

En 2010, quelle a été l'origine des fonds dont l'association a disposé pour réaliser sa mission ?

L'APF gère de nombreux **établissements et services** financés pour l'essentiel par des fonds publics (organismes de Sécurité sociale, conseils généraux…) qui représentent 76,9% de la totalité des produits mis en œuvre au sein de l'association, soit 445 M€.

Seuls, **les entreprises adaptées et les établissements et services d'aide par le travail** tirent l'essentiel de leur financement des travaux à façon qu'ils réalisent en sous-traitance d'entreprises et des ventes de produits. Avec la participation des usagers à des services (auxiliaires de vie, vacances, loisirs…), ces deux postes, qui constituent l'essentiel des « Autres produits », représentent 12,9% du total des ressources de l'APF, soit 74,8 M€.

Les produits provenant de la générosité du public constituent une ressource indispensable pour l'APF : ils représentent 5,8% du total des ressources, soit 33,7 M€. Ils sont constitués à 35,4% par les legs et à 63,1% par des dons manuels qui proviennent de nos appels postaux, de la Semaine Nationale de collecte, et de versements spontanés. Les legs ont progressé de 12% en 2010. Une diminution du nombre d'envois de courriers d'appel à don a conduit, cette année, à une baisse de 12% des fonds collectés et de 29% des frais liés à ces envois.

Cent pour cent des fonds apportés en 2010 par les donateurs et les testateurs, auxquels se sont ajoutés 330 000 € collectés en 2009 et non utilisés, ont été utilisés pour couvrir les frais de recherche de fonds, une partie des frais de fonctionnement du siège de l'association mais surtout pour financer des projets au cours de l'année 2010. Nos délégations départementales ont pu ainsi développer leur action d'accueil, de défense des droits des personnes en situation de handicap et de lutte contre l'isolement (animation d'activités de loisirs, séjours de vacances locaux, réunions, ateliers thématiques, sorties…) et plus généralement tout ce qui constitue la vie associative. Elles ont pu rechercher des bénévoles, les former et coordonner leur action. Les donateurs et les testateurs permettent ainsi à nos équipes de démultiplier leur action grâce aux nombreux bénévoles qu'elles mobilisent.

L'affectation de legs aux établissements reste faible et finance le plus souvent une partie de leurs investissements.

Origine des ressources de l'année

(hors mises à disposition internes de personnel, hors participation des structures aux frais du siège, du service informatique et d'APF Évasion)

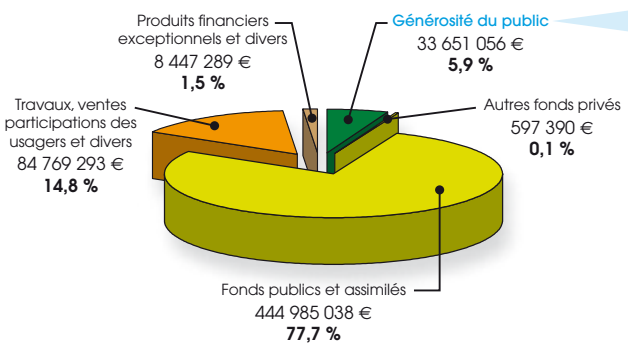

Répartition des ressources issues de la générosité du public

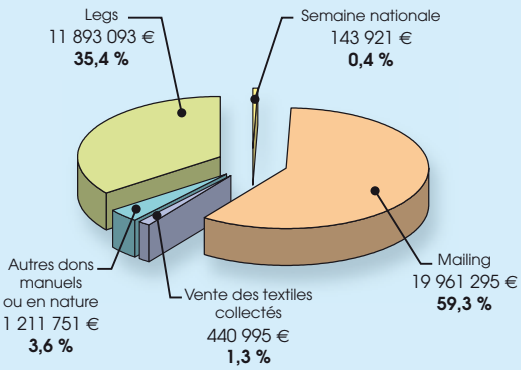

Emplois

En 2010, comment les fonds collectés et mis à disposition de l'association ont-ils été utilisés ?

L'essentiel de « l'emploi des ressources », concerne nos missions sociales qui représentent 91,5% (soit 529,8 M€) de l'ensemble de nos charges. Ces missions sociales s'exercent principalement à travers le réseau de nos établissements et services médico-sociaux qui représentent à eux seuls 93,2% de ces missions (31% pour les établissements et services médico-éducatifs pour les enfants, adolescents et jeunes adultes, 32% pour les structures d'hébergement et d'activités sociales, 19% pour les Entreprises Adaptées, les Établissements et Services d'Aide par le Travail, et 11% pour les services d'accompagnement à domicile).

De leur côté, les délégations départementales accompagnent et défendent les personnes en situation de handicap, grâce aux dons et legs issus de la générosité du public. Elles agissent ainsi pour lutter contre l'isolement et une pleine participation aux activités de loisirs, en organisant des séjours de vacances et des manifestations socioculturelles variées dans de nombreux départements. Elles sont le vecteur local de la politique de revendication de l'association, pour permettre aux personnes en situation de handicap de vivre comme les autres et avec les autres. Les délégations départementales financent en partie des services d'aide humaine, qui agissent pour le soutien social individualisé et l'assistance des personnes à leur domicile. L'ensemble de ces actions départementales, complétées des services nationaux de défense des droits des personnes en situation de handicap représente 5% de nos missions sociales. Le solde des missions sociales concerne APF Évasion (organisation de séjours de vacances), les actions d'information et de sensibilisation et quelques structures diverses.

Les frais de recherche de fonds représentent 1,3% de nos charges (soit 7,7 M€). Ils comprennent principalement les frais d'appel à la générosité du public (envoi d'appels à dons, organisation de manifestations et d'événements de collecte), soit 5,9 M€, les frais de traitement des dons et des legs et les frais de recherches d'autres fonds privés comme le mécénat et le sponsoring. Rapportés aux ressources collectées auprès du public, les frais d'appel à la générosité du public représentent 17,7%.

Les frais de fonctionnement sont imputables à notre siège national qui anime et contrôle l'ensemble de nos 487 structures d'action sociale et réalise des missions sociales en direct. Ces frais sont de 4,5% du total de nos charges.

Emploi des fonds reçus

(hors mises à disposition internes de personnel, hors participation des structures aux frais du siège, du service informatique et d'APF Évasion)

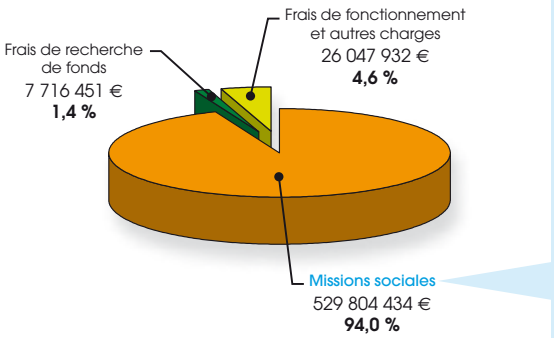

Répartition des missions sociales

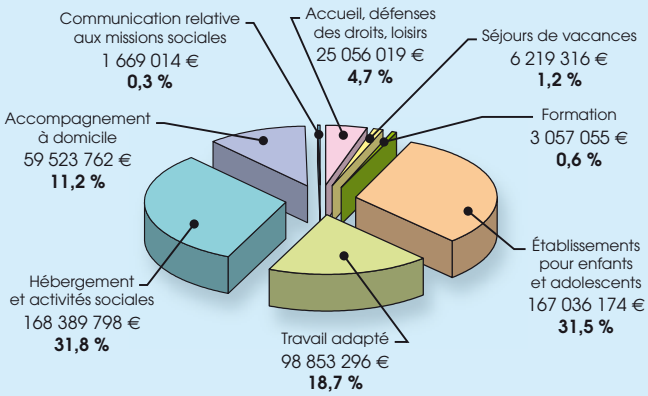

Notes

Notes

Photo : Ronan Marot BDDP unlimited
PLACE RÉSERVÉE
Notre vie doit-elle se limiter
aux places qui nous sont réservées ?
L'Association des Paralysés de France se bat pour que les personnes en situation de handicap et leur famille puissent vivre comme tout le monde, choisir librement leur mode de vie et être actrices de la société. Ces aspirations légitimes passent par l'accès à tous les droits fondamentaux : éducation, travail, revenus, santé, vie affective, vie familiale, culture, loisirs, vacances, etc. Des droits qui ne pourront être pris en compte que si notre société évolue. Agissons pour une société ouverte à tous :
APF - BP 30400 - 75626 Paris Cedex 13 - www.apf.asso.fr
APF
Association des Paralysés de France

APF Association des Paralysés de France

Dans votre département, une délégation APF à votre écoute. Retrouvez les coordonnées complètes des délégations sur www.apf.asso.fr, rubrique L'APF en France.

	Département	Téléphone
01	Ain	04 74 23 41 59
02	Aisne	03 23 64 33 81
03	Allier	04 70 48 13 60
04	Alpes de Haute-Provence	04 92 71 74 50
05	Hautes-Alpes	04 92 51 68 71
06	Alpes-Maritimes	04 92 07 98 00
07	Ardèche	04 75 20 25 25
08	Ardennes	03 24 33 00 41
09	Ariège	05 61 69 34 75
10	Aube	03 25 78 24 40
11	Aude	04 68 25 62 25
12	Aveyron	05 65 78 98 10
13	Bouches-du-Rhône	04 91 79 99 99
14	Calvados	02 31 35 19 40
15	Cantal	04 71 48 20 57
16	Charente	05 45 92 96 64
17	Charente-Maritime	05 46 30 46 60
18	Cher	02 48 20 12 12
19	Corrèze	05 55 24 43 55
2a	Corse du Sud	04 95 20 75 33
2b	Haute-Corse	04 95 30 86 01
21	Côte d'Or	03 80 68 24 10
22	Côtes d'Armor	02 96 33 00 75
23	Creuse	05 55 52 98 05
24	Dordogne	05 53 53 13 25
25	Doubs	03 81 53 34 33
26	Drôme	04 75 78 58 60
27	Eure	02 32 28 16 66
28	Eure-et-Loir	02 37 28 61 43
29	Finistère	02 98 42 07 70
30	Gard	04 66 29 27 07
31	Haute-Garonne	05 34 50 85 50
32	Gers	05 62 06 10 41
33	Gironde	05 56 08 67 30
34	Hérault	04 67 10 03 25
35	Ille-et-Vilaine	02 99 84 26 66
36	Indre	02 54 34 13 45
37	Indre-et-Loire	02 47 37 60 00
38	Isère	04 76 43 13 28
39	Jura	03 84 47 12 62
40	Landes	05 58 74 67 92
41	Loir-et-Cher	02 54 43 04 05
42	Loire	04 77 93 28 62
43	Haute-Loire	04 71 05 20 30
44	Loire-Atlantique	02 51 80 68 00
45	Loiret	02 38 43 28 53
46	Lot	05 65 35 73 03
47	Lot-et-Garonne	05 53 66 01 53
48	Lozère	04 66 65 06 13

	Département	Téléphone
49	Maine-et-Loire	02 41 34 81 34
50	Manche	02 33 87 23 30
51	Marne	03 26 09 07 11
52	Haute-Marne	03 25 03 12 38
53	Mayenne	02 43 59 03 70
54	Meurthe-et-Moselle	03 83 32 35 20
55	Meuse	03 29 86 70 51
56	Morbihan	02 97 47 14 62
57	Moselle	03 87 75 58 32
58	Nièvre	03 86 71 67 00
59	Nord	03 20 57 99 84
60	Oise	03 44 15 30 09
61	Orne	02 33 80 37 55
62	Pas-de-Calais	03 21 57 19 68
63	Puy-de-Dôme	04 73 16 11 90
64	Pyrénées-Atlantiques (Béarn)	05 59 80 36 66
64	Pyrénées-Atlantiques (Pays Basque)	05 59 59 02 14
65	Hautes-Pyrénées	05 62 93 86 07
66	Pyrénées-Orientales	04 68 52 10 41
67	Bas-Rhin	03 88 28 29 30
68	Haut-Rhin	03 89 46 49 36
69	Rhône	04 72 43 01 01
70	Haute-Saône	03 84 75 35 60
71	Saône-et-Loire	03 85 29 11 60
72	Sarthe	02 43 28 68 46
73	Savoie	04 79 69 41 81
74	Haute-Savoie	04 50 46 53 53
75	Paris	01 53 80 92 97
76	Seine-Maritime	02 35 73 25 01
77	Seine-et-Marne	01 64 52 12 89
78	Yvelines	01 30 44 14 41
79	Deux-Sèvres	05 49 73 52 14
80	Somme	03 22 45 75 00
81	Tarn	05 63 60 35 13
82	Tarn-et-Garonne	05 63 63 83 12
83	Var	04 98 01 30 50
84	Vaucluse	04 90 16 47 40
85	Vendée	02 51 37 03 47
86	Vienne	05 49 44 20 61
87	Haute-Vienne	05 55 33 21 01
88	Vosges	03 29 29 10 61
89	Yonne	03 86 46 32 15
90	Territoire de Belfort	03 84 22 08 47
91	Essonne	01 60 78 06 63
92	Hauts-de-Seine	01 41 91 74 00
93	Seine-St-Denis	01 48 10 25 35
94	Val de Marne	01 42 07 17 25
95	Val d'Oise	01 30 10 60 60

• Coordination éditoriale : Sylvain Bondoux - Rédaction : Sophie Baudier, Sylvain Bondoux, Amaelle Penon, Emmanuel Lordet • Conception & Impression : APF Entreprises 3i concept / Tél : 02 98 59 58 09 / Label Imprim'Vert • © Association des Paralysés de France, 2011.

17, bd Auguste-Blanqui - 75013 PARIS
Tél. : 01 40 78 69 00 - Fax : 01 45 89 40 57
www.apf.asso.fr

Réf. : 11-005-08/DC APF